



# Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

**5<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 20 septembre 1999, à 15 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Guriab ..... (Namibie)

*La séance est ouverte à 15 heures.*

## **Allocution de M. Benjamin William Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution du Président de la République-Unie de Tanzanie.

*M. Benjamin William Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République-Unie de Tanzanie, S. E. M. Benjamin William Mkapa, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Mkapa** (*parle en anglais*) : Monsieur Theo-Ben Gurirab, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre élection à la fonction de Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session. Cette élection illustre la confiance et la haute estime que les délégations ont pour vos qualités de diplomate, et reflète le rôle éminent que votre pays a joué s'agissant de promouvoir les objectifs de cette Assemblée. Je vous assure de l'appui et de la coopération sans réserve de la délégation tanzanienne alors que vous dirigez les débats de la présente session.

Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, M. Didier Operti, qui a présidé avec compétence la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale. Je félicite tout particulièrement le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, de la compétence et de la distinction dont il a continué de faire preuve dans la gestion et la conduite des affaires de l'Organisation en présence de nombreuses et redoutables difficultés.

Cette session de l'Assemblée générale, la dernière du siècle et du millénaire, est une occasion d'examiner le passé et d'en tirer des enseignements. Nous devons édifier à partir de bases positives, tout en mobilisant la volonté individuelle et collective pour éviter de faire porter au prochain siècle le fardeau de la pauvreté, des conflits et des violations des droits de l'homme. Il faut aussi réexaminer le rôle du système des Nations Unies conformément à la nouvelle vision que nous avons pour l'avenir.

Le XXe siècle a connu des progrès extraordinaires dans les domaines scientifique et technologique. Mais les bienfaits n'ont pas été partagés largement et encore moins équitablement. Un développement et une prospérité économiques sans précédent ont été atteints, et la consommation mondiale a dépassé 24 trillions de dollars en 1998, soit deux fois le niveau de 1975 et six fois celui de 1950. Mais les 20 % de la population mondiale habitant les pays aux revenus les plus élevés ont consommé 86 % de l'ensemble des biens et services et ont été responsables, dans une mesure équivalente, de la pollution et des atteintes à l'environnement.

ronnement. Non moins d'un cinquième de l'humanité a été totalement laissé à l'écart de la prospérité.

Ce siècle a également connu de grands conflits internationaux, notamment les deux guerres mondiales. L'existence d'un système bipolaire mû par des divergences idéologiques, et la course aux armements qui en a résulté et qui a conduit à des applications abusives de la science — avec la mise au point d'armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires — ont rendu la sécurité du monde plus précaire. L'Organisation des Nations Unies, et c'est à son crédit, a jeté les fondements et élaboré le cadre nécessaire à la recherche de la paix, de la sécurité, du développement et du respect des droits de l'homme. L'Organisation des Nations Unies a appuyé activement les luttes de libération partout dans le monde, et nous abordons le nouveau millénaire en ayant accompli la mission de décolonisation politique dans la plupart des pays. L'Afrique est tout particulièrement heureuse que l'apartheid ait pris fin.

Nous avons également été témoins de la fin de la guerre froide, même si les dividendes de la paix n'ont pas encore atteint tous les coins du monde et n'ont pas bénéficié aux victimes innocentes de la guerre froide. Car, comme le dit le proverbe africain, quand deux éléphants se battent, c'est l'herbe qui en souffre.

L'Afrique a malheureusement été laissée en arrière dans le développement. Malgré les succès macroéconomiques enregistrés ces dernières années, le foyer africain moyen consomme aujourd'hui 20 % de moins qu'il y a 25 ans. Les conflits et la nécessité urgente de mieux assurer la primauté du droit, les droits de l'homme et la gouvernance démocratique sont les nouveaux défis critiques auxquels l'Afrique est confrontée.

Au cours du prochain siècle, l'ONU sera jugée, entre autres, par la mesure dans laquelle elle aborde ces questions, notamment la dimension du développement. En raison de la portée mondiale de son action, de son universalité et de son impartialité, l'ONU a un rôle essentiel à jouer s'agissant de veiller à ce que les défis auxquels l'Afrique est confrontée et ceux auxquels sont confrontées les autres parties du monde suscitent une réaction d'intensité égale.

L'ONU doit aussi continuer de jouer son rôle de coordinatrice du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et les commissions économiques régionales. Nous réaffirmons la nécessité d'élargir et de renforcer la participation des pays en développement à la prise de décisions au plan international. La démocratie et la bonne

gouvernance entre les nations sont tout aussi importantes pour l'humanité que la démocratie et la bonne gouvernance au sein de chaque nation.

Les processus de libéralisation et de mondialisation de l'économie ont eu des implications profondes en Afrique et dans les autres pays les moins avancés concernant leur position dans l'économie mondiale, leurs perspectives de développement, la nature de leurs politiques économiques, ainsi qu'un impact sur la souveraineté économique.

À l'orée d'un nouveau millénaire, la communauté des nations doit repenser les mécanismes et les politiques qui sous-tendent le fonctionnement de l'économie mondiale afin de créer un environnement international propice au développement économique des pays les moins avancés. Nous avons besoin d'un système qui ait pour principes cardinaux la croissance, la stabilité et l'équité sociale, et qui facilite l'intégration des pays les moins avancés dans l'économie mondiale pour leur plus grand bénéfice.

Ces pays, particulièrement ceux situés en Afrique, restent gênés par la faiblesse de leurs capacités d'offre qui, aggravée par un environnement économique international défavorable, limite leur aptitude à bénéficier de la mondialisation. La tendance observée ces quelques dernières années ne nous donne pas beaucoup d'espoir. De 1990 à 1996, les exportations de produits africains n'ont augmenté que de 2 % en moyenne.

L'objectif à long terme de nos efforts de développement est d'améliorer la production des biens et des services de qualité qui peuvent répondre aux besoins locaux et être exportés. Nous voyons dans le commerce une force dynamique permettant d'accélérer la croissance et le développement, mais nous avons conscience de notre aptitude limitée à produire des biens destinés aux marchés internationaux. Nos économies reposent encore largement sur les produits de base, pour lesquels les termes de l'échange continuent de s'aggraver. La question des produits de base doit continuer à être au coeur des programmes de développement international. En particulier, nous demandons à la communauté internationale de fournir les ressources et l'aide technique nécessaires aux pays qui dépendent des produits de base pour consolider leur capacité de diversification verticale et horizontale.

En outre, les pays développés et les institutions de financement devraient accroître leur appui au Fonds commun pour les produits de base, notamment en s'acquittant de leurs promesses. L'ONU devrait également réexaminer la proposition tendant à créer un fonds spécial destiné à

promouvoir la diversification des produits de base en Afrique.

Nous espérons que la réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui se tiendra à Seattle, donnera un nouvel élan à la mise en oeuvre des mesures visant à faciliter l'intégration des pays les moins avancés au système commercial international. Nous demandons à la communauté des donateurs d'apporter une aide financière et technique à la mise en oeuvre des cadres d'intégration préparés par les pays les moins avancés.

Le fardeau de la dette est l'un des principaux obstacles qui empêchent d'atteindre les objectifs du développement économique et social en Afrique et dans les autres pays les moins avancés. Ces pays consacrent une proportion importante, parfois plus de 30 %, des recettes de l'État au paiement du service de la dette, ce qui entraîne des risques d'instabilité politique et sociale. Nous nous félicitons des diverses initiatives d'allègement de la dette prises par la communauté des donateurs. Elles apportent un certain secours, mais des mesures de portée plus large, notamment la remise de la dette, doivent être prises d'urgence pour avoir un impact sur la pauvreté.

La Tanzanie se félicite des révisions apportées à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) au sommet du Groupe des Sept tenu à Cologne. Cependant, pour une croissance soutenue, des niveaux appropriés de financement extérieur doivent compléter nos efforts de réforme économique. L'allègement de la dette prévue par l'Initiative PPTE ne doit pas se substituer à une augmentation de l'aide bilatérale non génératrice de dette et ne doit pas non plus être financé par une réaffectation de l'aide engagée.

La Tanzanie a créé un fonds multilatéral d'allègement de la dette lui permettant d'assurer le paiement du service de sa dette multilatérale afin d'orienter les économies réalisées vers des activités propres à réduire la pauvreté dans le secteur social, comme l'éducation, la santé et l'approvisionnement en eau. Nous avons montré qu'il était possible de lier directement l'allègement de la dette à l'élimination de la pauvreté de manière transparente et responsable avec la participation du Gouvernement, de la société civile et des pays donateurs. L'allègement de la dette dont nous avons bénéficié grâce à ce fonds a été renforcé directement le budget du secteur social. Je voudrais remercier les Gouvernements du Danemark, de la Finlande, de l'Irlande, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède qui ont participé à la lutte que

nous menons contre la pauvreté en contribuant à notre fonds multilatéral d'allègement de la dette.

Ma délégation est profondément troublée par la baisse spectaculaire de l'aide publique au développement, qui représente moins d'un tiers de l'objectif internationalement accepté de 0,7 % du produit national brut des pays donateurs. Pendant cinq années consécutives, de 1992 à 1997, l'aide, mesurée en pourcentage du produit national brut dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), est tombée d'une moyenne mondiale de 0,33 % au niveau le plus faible jamais atteint de 0,22 %. Cette tendance doit être inversée d'urgence.

Mais, ce dont nous avons besoin, c'est d'une aide qui renforce notre capacité de contrôle sur les programmes et le processus de développement et notre capacité d'autodéveloppement. Nous ne voulons pas d'une aide qui nous prive d'un développement dans la dignité et augmente, loin de la diminuer, notre dépendance à l'égard de l'aide. Nous avons notamment besoin d'une aide qui nous permettra de mettre en place un environnement favorable aux investissements — nationaux et étrangers — du secteur privé.

La technologie est un facteur essentiel du processus de développement. Les grands progrès récents de la technologie offrent au développement humain de magnifiques possibilités. Néanmoins, cette révolution technique a, dans l'ensemble, largement ignoré les pays africains et les autres pays les moins avancés. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale en général devraient faciliter et financer l'accès des pays en développement aux technologies et à leur transfert, notamment des technologies nouvelles respectueuses de l'environnement, cela à des conditions favorables, voire concessionnelles ou sous forme de dons.

La Tanzanie travaille en liaison étroite avec d'autres pays à trouver une solution pacifique aux conflits dans la région des Grands Lacs, notamment au Burundi et en République démocratique du Congo. Grâce aux efforts de médiation de Mwalimu Julius K. Nyerere, le processus de paix au Burundi est en bonne voie à Arusha. Le principal point de friction réside dans la formulation d'arrangements de sécurité qui redonneraient la confiance à tous, ainsi que la recherche d'un processus démocratique qui ferait intervenir toutes les parties concernées. Nous espérons que ces problèmes pourront être résolus dans les prochains cycles de négociation, afin qu'un accord de paix soit conclu le plus rapidement possible. La communauté internationale doit

donc continuer d'encourager la pleine participation de toutes les principales parties au processus de paix d'Arusha. Toute tentative pour faire échouer les négociations, quel qu'en soit le prétexte, doit être découragée.

S'agissant de la République démocratique du Congo, il est très encourageant de voir que toutes les parties au conflit ont enfin signé l'accord de cessez-le-feu de Lusaka. Il faut maintenant veiller à ne pas laisser retomber l'élan, mais à s'acheminer rapidement vers l'application de la trêve, notamment grâce à l'envoi d'observateurs de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et d'une mission de maintien de la paix de l'ONU, comme que prévu.

L'Angola continue de connaître une guerre fratricide menée par les forces rebelles de l'UNITA contre le gouvernement légitime du pays. De toute évidence, Jonas Savimbi a violé l'accord de paix de Lusaka et affiché son mépris à l'égard de l'opinion publique internationale. Il serait fâcheux que l'ONU décide de retirer d'Angola son équipe d'observateurs car cela constituerait un message négatif signifiant que la communauté internationale abandonne l'Angola alors qu'il traverse une période difficile.

Le dernier sommet de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), à Maputo, a été porteur d'un message de solidarité envers le gouvernement du Président Dos Santos et d'une promesse d'appui moral et matériel. La communauté internationale devrait, de même, manifester son appui résolu au Gouvernement angolais et condamner Jonas Savimbi comme le criminel de guerre qu'il est. Il faudrait également prendre à son encontre des dispositions qui soient à la mesure de son insolence et de ses violations des droits de l'homme.

En ce qui concerne le Sahara occidental, la Tanzanie suit de près le processus de paix qui se déroule sous l'égide de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). Nous espérons qu'une solution à la crise sera trouvée grâce à la tenue d'un référendum, comme cela a été prévu dans le processus de paix négocié sous l'égide de l'ONU, sans aucun nouveau retard inutile.

Ma délégation se félicite des trêves et des règlements négociés conclus dans le cadre des conflits en Guinée-Bissau, en Sierra Leone et au Libéria. En même temps, nous vous invitons à un engagement concret pour la paix et la réconciliation dans la guerre entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

Je voudrais également souligner et encourager l'évolution positive de la situation au Moyen-Orient. Je demande

instamment au Président Arafat et au Premier Ministre Barak de rester attachés au processus de paix et de s'acheminer avec courage et vision vers les prochaines étapes afin d'assurer une paix et une sécurité durables et partagées qui échappent aux peuples palestinien et israélien depuis si longtemps.

De cette tribune, je dénonce les marchands d'armes qui alimentent les conflits sur le continent africain. Les marchands d'armes devraient cesser de fournir des armes aux zones de conflit. Tous les pays devraient adhérer aux conventions internationales pertinentes portant sur l'interdiction du commerce des armes, en particulier entre les entités non étatiques. Il est immoral et inacceptable que des ressources naturelles, telles que l'or, le diamant, le pétrole ou le bois, qui devraient être exploitées pour édifier un avenir meilleur pour les enfants de l'Afrique, servent au lieu de cela, à acheter des armes fournies par les pays riches et les marchands d'armes, afin de tuer et de mutiler ces mêmes enfants et leurs parents.

Les conflits de la région des Grands Lacs s'accompagnent d'un problème de réfugiés. Cela fait plus de 40 ans que la Tanzanie accueille des réfugiés. Au moment où je parle, nous sommes encore le pays hôte de plus de 800 000 réfugiés, certains se trouvant dans des camps de réfugiés et de nombreux autres dans des camps de réinstallation et ailleurs dans le pays. Nous avons toujours reçu les réfugiés par souci humanitaire, à la manière africaine, et par respect de nos obligations internationales. Nous n'avons jamais rejeté ceux qui fuyaient pour sauver leur vie et nous n'avons jamais négocié de quotas de réfugiés avec les autres pays. Pourtant, même pour nous, le moment est venu de lancer un appel à une augmentation de l'aide afin de nous permettre de prêter secours et d'offrir un refuge à tous ces gens. Je rends hommage au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Mme Ogata, et à ses collègues pour leurs efforts aux fins d'appeler l'attention internationale sur les réfugiés et les personnes déplacées en Afrique.

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a été très actif, mais il ne peut agir que dans la mesure où la communauté internationale lui fournit les ressources nécessaires. Je demande instamment qu'un appui accru soit apporté au HCR et aux autres organismes de secours qui agissent en Tanzanie, ainsi qu'à mon gouvernement.

Mais une solution durable du problème des réfugiés exige de résoudre ses causes profondes dans les pays d'où ils proviennent. Cela permettrait au HCR de commencer le

processus de rapatriement, comme cela a été fait avec succès dans le cas du Rwanda il y a trois ans.

Il y a quatre ans, l'ONU a institué le Tribunal pénal international pour le Rwanda, qui siège à Arusha. Mis à part quelques problèmes de démarrage, le Gouvernement tanzanien salue les nombreux succès du Tribunal, qui a établi des précédents dans le domaine naissant de la justice pénale internationale, et se félicite des progrès réalisés pour améliorer le fonctionnement et la gestion du Tribunal sous l'autorité du Greffe.

Nous engageant à poursuivre notre appui résolu au Tribunal conformément à nos obligations en tant que pays hôte, nous lançons un appel à l'ONU et à l'ensemble de la communauté internationale pour qu'elles continuent de nous fournir toute l'aide nécessaire, y compris des ressources et du personnel, jusqu'à ce que soit achevée la tâche de traduire en justice tous les coupables du génocide rwandais. L'Assemblée doit envoyer un message ferme et clair afin qu'aucun criminel de guerre ne puisse plus jamais échapper à la justice internationale, qui sait les découvrir où qu'ils soient.

La Tanzanie ajoute sa voix à la dénonciation des actes de violence qui visent à empêcher que soit respectée la volonté du peuple du Timor oriental, qui s'est clairement et massivement exprimé en faveur d'un État libre et souverain lors d'un scrutin libre et régulier. Les résultats du référendum doivent être respectés et les aspirations du peuple du Timor oriental doivent se réaliser. La communauté internationale doit assumer la responsabilité qui lui incombe de mener à bien ce processus. Aucun effort, aucun sacrifice ne seront trop grands. Nous saluons et nous encourageons la décision prise par le Gouvernement indonésien d'inviter l'ONU et de coopérer avec les efforts entrepris par la communauté internationale, sous la conduite de l'ONU, pour mettre fin aux massacres et au chaos et pour garantir que les vœux de la majorité du peuple du Timor oriental seront pleinement satisfaits.

Nous sommes convaincus en Tanzanie que tout effort mené au plan national ou international pour éliminer la pauvreté sera vain si l'on ne tient pas compte des problèmes spécifiques liés à la pauvreté des femmes. Nous demandons à l'ONU de continuer à promouvoir l'égalité entre les sexes, notamment en fournissant des ressources et une aide technique pour améliorer l'éducation et la santé des femmes, ainsi que pour faire progresser d'autres projets visant à renforcer leur capacité d'action.

Mon gouvernement s'efforce de faire en sorte que les femmes aient la possibilité de participer pleinement à tous les niveaux du processus de prise de décisions, qu'elles aient un accès égal à l'éducation et puissent obtenir des crédits à titre préférentiel. Nous avons également pris des mesures en vue de protéger les femmes, les jeunes filles et les enfants du harcèlement et des sévices sexuels. La Tanzanie a adopté une législation extrêmement stricte concernant les délits sexuels, qui prévoit des châtiments allant jusqu'à la prison à vie. Une nouvelle loi foncière remplaçant le droit coutumier a également été adoptée, qui prévoit l'égalité complète entre les sexes pour ce qui est de la propriété, ainsi que de l'utilisation et de la vente de terres. Les lois destinées à protéger les droits des femmes concernant le mariage, la garde des enfants et la succession sont actuellement réexaminées en vue de répondre à toutes leurs préoccupations. Des efforts particuliers sont également faits pour augmenter la fréquentation scolaire des fillettes, jeunes filles et femmes à tous les niveaux d'éducation.

Nous traversons des moments difficiles, notamment pour les pays en développement. Pourtant, je crois qu'il y a une lueur d'espoir quant aux possibilités de jeter les fondements d'un système de coopération internationale pour le développement plus équitable et plus dynamique, grâce à une approche de partenariat bien compris où tout le monde pourrait être gagnant. À l'aube du nouveau millénaire, je tiens à réaffirmer que nous sommes fermement déterminés à coopérer avec les autres pays pour réaliser les objectifs de la Charte des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la promotion du développement économique et de la prospérité, de la paix et de la sécurité et d'un monde meilleur pour les générations présentes et futures.

Alors que nous entrons dans le siècle de la mondialisation, tous les gouvernements se demandent si nous allons mondialiser la prospérité ou bien plutôt la pauvreté. Recherchons-nous l'attitude politique correcte qui consiste à refuser la richesse au milieu de la pauvreté ou celle qui fabrique des euphémismes pour la pauvreté, en prétendant ainsi la faire disparaître? Dans une bande dessinée parlante, Jules Feiffer décrivait en 1965 le sort tragique des pauvres en ces termes :

«Je pensais que j'étais pauvre. Ensuite, on m'a dit que je n'étais pas pauvre, mais que j'étais dans le besoin. Puis on m'a dit que penser que j'étais dans le besoin revenait à m'avouer vaincu; j'étais démuné. Ensuite, on m'a dit que le terme déshérité était excessif; j'étais défavorisé. Je n'ai toujours pas un sou, mais j'ai beaucoup de vocabulaire.»

Le sort des pauvres est toujours aussi douloureux aujourd'hui. Nous avons beaucoup parlé, peut-être trop. Les archives de cette Organisation abondent en études, en idées et en examens. Nous devrions nous efforcer d'agir plus et de parler moins au siècle prochain.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République-Unie de Tanzanie de la déclaration qu'il vient de prononcer.

*M. Benjamin William Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

#### **Allocution de M. Arnaldo Alemán Lacayo, Président de la République du Nicaragua**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Nicaragua.

*M. Arnaldo Alemán Lacayo, Président de la République du Nicaragua, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République du Nicaragua, S. E. M. Arnaldo Alemán Lacayo, et je l'invite à prendre la parole.

**Le Président Lacayo** (*parle en espagnol*) : Je vous prie, Monsieur le Président, d'accepter mes chaleureuses félicitations pour votre accession fort méritée à la présidence de l'Assemblée générale. Nous vous adressons tous nos vœux pour les succès que vous ne manquerez pas de recueillir, j'en suis sûr, dans la conduite de cette session et à l'issue de ces débats.

Nous exprimons en outre notre sincère reconnaissance au Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, M. Didier Opertti, qui a présidé avec tant de brio la session précédente, ce qui est une source d'orgueil légitime pour l'Amérique latine.

Je voudrais également transmettre l'expression de notre sympathie et nos chaleureux hommages au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour le travail fructueux qu'il accomplit avec une énergie et une vision dignes d'éloges, en vue de réformer globalement, de renforcer et de dynamiser le système complexe et si sensible des Nations Unies, à l'orée d'un nouveau siècle et d'un nouveau millénaire, ce

qui exigera toutes sortes de révisions, d'ajustements et d'aménagements.

Nous partageons et nous appuyons ses initiatives visant, entre autres, à faciliter pour les pays relativement moins avancés et qui s'efforcent de surmonter les difficultés socioéconomiques et de lutter contre la pauvreté, une transition aussi difficile que douloureuse vers un nouveau contexte mondialisé et une économie de marché sans entrave, dans laquelle se mettent en place à une vitesse record des schémas imposés en matière de compétitivité, de technologies avancées, de modèles culturels et de consommation, de communication sociale et informatique, de systèmes de financement perfectionnés et d'autres outils et processus — tout un vaste arsenal — qui font ressortir avec un réalisme implacable les grandes différences et disparités internationales.

Voilà les grands défis qu'il nous faut relever ensemble par la volonté politique, le travail, l'éducation, la formation, le transfert de sciences et de technologies, les investissements, l'ouverture, la production, le commerce, l'expertise et des politiques actives de participation et de partage des bénéfices qui profitent de façon juste et équitable à toutes les couches de la population.

Il serait très regrettable et même dangereux que les importantes possibilités offertes par la mondialisation ne se traduisaient pas par des changements positifs et novateurs, tangibles, permettant d'accroître efficacement et notablement, dans les plus brefs délais, le niveau de vie, les aspirations et les débouchés pour la grande majorité, dans le cadre de schémas de développement durable.

Dans certains cas ou à différentes étapes de ces processus de transition, des troubles ont parfois éclaté, provoqués par les inégalités frustrantes, entre secteurs et acteurs sociaux, différences qui existent et se creusent également entre les pays développés et les autres — les plus nombreux — en voie de développement.

Il faut prévenir, inverser, atténuer ou du moins pallier avec réalisme et sensibilité ces effets négatifs, aux origines et aux caractéristiques conjoncturelles et de nature censément temporaire. Ne pas prendre de mesures adéquates pourrait compromettre des démocraties naissantes qui se construisent avec précarité une stabilité et des structures institutionnelles de droit et de gouvernance.

Dans cette tâche primordiale, la participation des citoyens et de la société civile, sous ses différentes formes, est fondamentale, grâce à un dialogue permanent, ouvert et

pluraliste nécessaire pour permettre les changements d'orientation, les réformes et le consensus qui contribueront à renforcer les systèmes démocratiques, la coexistence et la paix.

À cet égard, au Nicaragua, pendant l'année en cours, les deux principales forces politiques qui ont obtenu à elles seules un peu plus de 90 % des voix lors des dernières élections, ont réussi à élaborer un programme qui sera soumis à l'Assemblée nationale, principale instance de la nation, pour qu'elle en débattenne au grand jour dans une transparence totale.

Par ailleurs, mon pays a engagé depuis 1997 un difficile processus de réorganisation et d'ajustements structurels, prenant la responsabilité d'encourir des coûts politiques et sociaux élevés afin d'asseoir les bases stables d'une reconstruction dynamique et de la transformation nationale.

Il faudra laisser définitivement tourner la page d'une étape douloureuse de notre histoire qui a duré plus de 10 ans et qui a été caractérisée par la destruction et la violence dans une spirale d'affrontements fratricides, heureusement surmontés. Cette parenthèse historique nous avait plongés dans une grande prostration, reflétée dans la dégradation de tous les indicateurs de développement humain, dans l'effondrement généralisé des activités économiques et l'accumulation d'une gigantesque dette extérieure, d'un poids insupportable pour le peuple appauvri et accablé du Nicaragua.

La précarité de cette situation a conduit mon gouvernement à élaborer dès son entrée en fonctions une politique économique d'urgence qui a reçu appui et crédibilité auprès de la communauté internationale et des organisations multilatérales. Cela a conduit à un accord avec le Fonds monétaire international pour un nouveau programme de facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) qui, une fois écoulée sa période originelle de mise en oeuvre de trois ans, nous permettrait d'être éligibles pour le plan préférentiel de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

Absorbés comme nous l'étions par les nombreux sacrifices consentis dans le cadre de ce difficile processus d'assainissement, de réorganisation et de reconstruction, nous avons de plus subi il y a un peu moins d'un an les effets dévastateurs du cyclone Mitch, qui ont porté un grave coup à nos efforts, nos travaux et nos projets. Grâce à la généreuse coopération internationale, il a été possible d'atténuer quelque peu les souffrances et la perte irréparable de milliers de nos compatriotes ainsi que les destructions

considérables faites aux infrastructures de base, aux biens, aux ressources naturelles et à l'environnement.

Les dégâts causés par cette tragédie ont fait naître de nouveaux défis, mais nous ont aussi donné de nouvelles possibilités, en nous incitant à redoubler d'efforts, et à rechercher l'unité nécessaire pour mettre en commun nos efforts et nos ressources sans distinction, et aller ensemble de l'avant. Ainsi, en mai dernier, le Groupe consultatif pour la reconstruction et la transformation de l'Amérique centrale, convoqué initialement par la Banque interaméricaine de développement à Washington en décembre 1998 suite au cyclone Mitch, a offert au Nicaragua, au cours d'une réunion à Stockholm, un appui global de l'ordre de 2,5 milliards de dollars, échelonné sur une période de trois à quatre ans. Cet appui important nous permettra de nous pencher en priorité sur les programmes sociaux et les projets d'infrastructure, en privilégiant les domaines sensibles que sont la santé, l'éducation et le logement, ainsi que les plans d'aide aux petits producteurs et aux agriculteurs touchés par le cyclone Mitch.

La mise en oeuvre ordonnée du programme FASR et la nouvelle conjoncture provoquée par le cyclone ont abouti au cours de la semaine passée, qui coïncidait avec la fête de notre indépendance, à l'adoption par le Fonds monétaire international d'une résolution qui, associée à celle de la Banque mondiale, ouvre au Nicaragua la porte de l'intégration à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Cet événement exceptionnel, qui va permettre une remise importante de notre dette extérieure, marque pour nous un tournant historique, et un nouveau chapitre de notre indépendance nouvelle. Il va en effet transformer la réalité économique et sociale de notre peuple, faciliter son entrée dans le nouveau siècle en le soulageant d'un fardeau insupportable hérité du passé, et en lui redonnant sa vigueur, son potentiel et un optimisme doublé de réalisme pour améliorer sensiblement la qualité de vie des Nicaraguayens.

Nous tenons à redire ici notre infinie reconnaissance à la communauté internationale et aux organismes multilatéraux, qui nous ont facilité la tâche, pour que nous puissions entreprendre avec courage et la main dans la main la marche vers un avenir prometteur.

Le Nicaragua se félicite des efforts soutenus déployés par le système des Nations Unies. Ces efforts ont été intensifiés durant cette décennie pour embrasser les grands défis que notre pays affronte, tels que les questions de gestion des affaires publiques et de développement et la promotion d'un environnement sain, la réduction de la misère, un accès élargi aux services publics des populations les plus dému-

nies, la modernisation et la démocratisation des institutions, la promotion d'une politique en matière de population, le processus de démobilisation des anciens combattants et la recherche de solutions aux conflits de propriété par le dialogue. De même, nous reconnaissons les efforts particuliers de l'Organisation des Nations Unies en vue de renforcer le système judiciaire et le droit pénal et de créer la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Il faut également souligner l'appui de l'ONU pour la prévention des catastrophes naturelles à travers des actions visant à surmonter la vulnérabilité socioéconomique et écologique.

En travaillant de concert avec l'Organisation des Nations Unies nous avons, au cours de mon mandat, progressivement rempli tous les engagements pris lors du Sommet «Planète Terre» de 1992, en vue de créer le Conseil national sur le développement durable. Nous avons aussi fait de grands pas au regard des Conventions sur la diversité biologique et le changement climatique; nous avons également participé aux plus grands projets du Couloir biologique méso-américain et du Couloir biologique de l'Atlantique.

Nous avons en même temps travaillé sans relâche à déminer le long de la frontière avec le Honduras, où la dernière guerre a laissé plus de 100 000 mines antipersonnel enfouies dans le sol. Nous remercions la communauté internationale, et particulièrement l'Organisation des États américains, des ressources importantes qu'elles ont mises à notre disposition pour nous permettre de mener à bien cette tâche délicate.

En tant que signataire du Traité de Tlatelolco, nous appuyons sans réserve les initiatives visant à établir un mécanisme international pour l'élimination totale des armes nucléaires. Nous sommes aussi conscients de la grave menace que le trafic des armes de petit calibre, qui sont à l'origine des plus grandes souffrances et pertes en vie humaines, pose à la sécurité de nos pays et à la paix.

Nous nous associons au combat que mène le monde contre la pauvreté, qu'elle soit généralisée, localisée ou qu'elle touche les différentes couches de nos sociétés. Nous saluons avec satisfaction le fait que la dernière année du siècle ait été déclarée Année internationale des personnes âgées, lesquelles paraissent souffrir de plus en plus de la pauvreté et de l'abandon. De même, nous réaffirmons notre engagement d'assurer la protection sociale et souhaitons redoubler d'efforts dans le cadre d'entreprises visant à rendre plus efficace la sécurité des personnes et leurs biens.

Je ne voudrais pas terminer mon intervention sans inviter l'Assemblée à réfléchir sur les espoirs de 22 millions de personnes qui, à l'aube du XXIe siècle, continuent de ne pas être représentées à l'ONU qui est pourtant une organisation à vocation universelle, au sein de laquelle sont prises les décisions les plus importantes en matière de politique mondiale. La République de Chine, fondée en 1912, qui a été depuis lors une nation indépendante et souveraine, entretenant des relations diplomatiques officielles avec le Nicaragua et les autres Républiques d'Amérique centrale ainsi que d'autres pays, continue, malheureusement et injustement, de ne pas être représentée à l'Organisation des Nations Unies. Cela l'empêche de participer aux travaux de l'Organisation et d'apporter sa précieuse contribution dans les divers domaines de la coopération internationale, bien qu'elle ait respecté pleinement les dispositions de la Charte des Nations Unies, signée à San Francisco.

Mon gouvernement a appuyé et continuera d'appuyer, avec une solidarité résolue et fraternelle, le droit incontestable de la République de Chine — dont la souveraineté pleine et entière sur Taiwan depuis un demi-siècle est une réalité incontestable — de devenir membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Nous lançons de nouveau un appel à la communauté internationale pour qu'on ne prive pas ce peuple ami, à la pointe du progrès et exemplaire, du droit d'être reconnu et de participer activement aux travaux de cette auguste instance. Ce qui lui donnerait ainsi la possibilité de partager avec nous sa vocation de paix et son généreux esprit de coopération internationale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République du Nicaragua du discours qu'il vient de prononcer.

*M. Arnaldo Alemán Lacayo, Président de la République du Nicaragua, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

#### **Allocution de M. Andrés Pastrana Arango, Président de la République de Colombie**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant écouter l'allocution du Président de la République de Colombie.

*M. Andrés Pastrana Arango, Président de la République de Colombie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à

l'Organisation des Nations Unies au Président de la République de Colombie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**Le Président Pastrana** (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi, en mon nom propre et au nom de mon pays, de vous exprimer mes félicitations pour votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Je suis certain que sous la direction d'une personne réunissant vos qualités et votre expérience, l'Assemblée obtiendra les résultats escomptés. Je voudrais exprimer mes félicitations et ma gratitude à votre prédécesseur, mon ami, le Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, Didier Opertti, pour le travail efficace qu'il a accompli.

Je voudrais également exprimer ma gratitude au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, pour son dévouement et sa contribution à la rénovation de l'Organisation, et lui réaffirmer notre confiance en son travail et en ses qualités de chef.

Cette Assemblée générale commence sa dernière session du XXe siècle. Au cours des dernières années, malgré le désastre de deux conflagrations mondiales, les nations du monde en sont venues à reconnaître collectivement que toutes les guerres étaient des guerres civiles, que tout meurtre est un fratricide, et que tout conflit mineur pouvait dégénérer en conflit nucléaire et faire éclater la dernière des guerres. Il apparut alors clairement que pour survivre et prospérer, les pays devraient s'unir autour d'un accord fondamental portant sur la prévention de la guerre et la protection des droits de l'homme et qui donnerait la priorité absolue à la survie de la race humaine.

Aujourd'hui, à l'aube du nouveau millénaire et après un demi-siècle d'existence, marqué par des revers mais aussi par des succès notoires, l'Organisation des Nations Unies doit renouveler son mandat en tant que source du développement économique et social et que force au service de la paix.

Je préférerais ici éviter les déclarations formelles et présenter à la place quelques considérations concrètes et explicites, car nous sommes convaincus que l'Organisation doit être le catalyseur d'une réponse équitable et réaliste capable de relever les défis de notre destinée commune.

Personne aujourd'hui ne remet en cause les nobles principes qui ont inspiré la Charte des Nations Unies; leur universalité incontestable est l'un des traits propres de la seconde moitié du XXe siècle. Nous nous accordons à pen-

ser que, pour que la Charte soit respectée, il faut avant tout que ses principes soient appliqués de façon effective, sans qu'on cherche à l'interpréter d'une façon qui en dénature ses buts.

L'expérience collective accumulée au cours de plus d'un demi-siècle montre que l'application intégrale de la Charte des Nations Unies est la façon la meilleure et la plus sûre de tirer les bénéfices de la paix mondiale et de la consolider. L'un des principes les plus généralement appréciés de la Charte est l'obligation qu'ont les États de ne pas s'ingérer, directement ou indirectement, dans les affaires des autres États, car l'égalité souveraine exclut l'ingérence dans les affaires intérieures des autres pays. Elle suppose l'application, en toute bonne foi, des engagements pris; l'observation des principes sous-jacents; et, simultanément, le respect des libertés et des droits de l'homme. C'est là un aspect fondamental de la vie internationale.

Les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies — et je voudrais ici évoquer la mémoire de mon grand-père, qui en faisait partie et qui a signé cette Charte originale — ne se sont pas trompés quand ils ont dit, à l'époque, que la paix internationale se nourrit de la souveraineté des pays membres. Ils ne se sont pas non plus trompés quand, en interdisant le recours unilatéral à la menace et à l'usage de la force contre l'intégrité et l'indépendance des États, ils ont prévu d'introduire des mesures collectives efficaces.

Au cours de cette année, nous avons déployé des efforts extraordinaires pour mettre fin à un conflit qui s'est prolongé pendant plus de 40 ans. Nous sommes parvenus à un accord sur un programme de négociation entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de la Colombie, le groupe guérillero le plus ancien et le plus puissant de mon pays. Mais, comme le monde le sait, nous négocions en plein conflit, sans cessez-le-feu. C'est pourquoi, les meurtres, les enlèvements, les attaques de la part des guérilleros et des groupes d'autodéfense ont encore coûté cher sur les plans humain, social et économique. La recherche de la paix exigera temps, patience et foi pour vaincre les pressions et les doutes inhérents à ce processus.

Il y a un an, de cette même tribune, j'ai donné une nouvelle orientation à mon pays. Mon objectif était de mettre fin à une longue période de contagion de la violence en Colombie, et je dois dire que l'année a été difficile et que les défis que nous avons affrontés étaient complexes. La leçon la plus importante que nous avons apprise, c'est que la paix est un objectif vital pour la Colombie. Non pas la paix à n'importe quel prix, mais une véritable paix qui

renforce notre démocratie, préserve l'unité territoriale et offre à chaque Colombien la place qui lui revient dans notre destinée commune. La recherche de la paix ne se limite pas au dialogue et à la négociation, ni à la cessation de l'affrontement armé.

La conquête de la paix exige de nous beaucoup plus que d'asseoir les adversaires autour d'une table et de convenir d'engagements. Elle exige un processus de construction sociale et d'édification nationale qui en fin de compte permette d'éliminer les facteurs objectifs du conflit et de renforcer l'État, pour jeter ainsi les fondements d'une paix solide et durable.

Nous, Colombiens, nous nous sommes acquittés avec sérieux de notre part de responsabilité dans la recherche de la paix. Comme le montre l'histoire récente, pour faire face aux difficultés, notre pays doit également bénéficier de la compréhension de la communauté internationale. Notre pays a besoin des ressources des organismes multilatéraux des nations amies et des organisations non gouvernementales qui complètent l'effort que déploie mon Gouvernement. Ces ressources sont cruciales pour la Colombie.

À cet effet, nous avons conçu un ensemble de stratégies pour la paix, la prospérité économique et le renforcement de l'État, que nous avons appelé Plan Colombie. Ce plan est la synthèse de notre projet d'action économique, politique et sociale, qui doit permettre à la Colombie de se défendre contre le fléau menaçant du trafic des stupéfiants, renforcer les institutions démocratiques sur tout le territoire national, et garantir la sécurité des citoyens et le libre exercice de leurs droits et libertés. Pour cela, nous comptons sur la solidarité et les contributions de la communauté internationale.

Toujours dans ce domaine de la coopération en faveur de la paix, il est évident qu'étant donné la complexité du processus, elle devra s'assortir de la plus grande prudence. Toute action menée sans discernement peut déjouer les efforts déployés pour la paix. C'est pourquoi nous notons avec préoccupation la vague grandissante de rumeurs sans fondement sur des interventions militaires qui seraient conduites en Colombie, dans le but supposé d'aider mon pays dans la lutte qu'il a entreprise.

Du haut de cette tribune de l'Assemblée générale, je voudrais déclarer solennellement que la Colombie, fidèle aux principes qui ont inspiré la République, rejette toute ingérence ou intervention étrangère dans ses affaires intérieures. Nous, Colombiens, allons nous tirer d'affaire et

relever nos propres défis. L'ère des interventions est révolue; l'heure est désormais à la coopération.

Mon gouvernement pense également que le processus de paix est indispensable pour remporter la lutte mondiale contre le problème des drogues. Le trafic immoral qui détruit des vies, qui alimente la violence, encourage la corruption et détruit notre écosystème doit être combattu par les nations en utilisant tous les moyens à notre disposition. Pour cela, nous devons coordonner nos efforts s'agissant de la production et de la consommation des drogues et des nombreux liens sinistres qui existent entre ces deux maux.

Au cours des 20 dernières années, la Colombie a donné l'exemple dans la lutte contre les drogues, affrontant les cartels et leurs campagnes d'intimidation et de terreur, mais aussi perdant un grand nombre de ses meilleurs citoyens. Nous leur sommes immensément redevables.

Avec l'anéantissement des grands cartels colombiens, le trafic des drogues, tel une hydre renaissante, s'est transformé en un réseau éclaté, plus fragmenté, plus internationalisé, moins public et, par conséquent, plus difficile à combattre. Pour vaincre ce trafic, il faut une alliance véritable entre les pays consommateurs et producteurs de drogues illicites, à l'enseigne des principes de la responsabilité partagée, de la réciprocité et de l'équité.

Il faut également redoubler d'efforts pour priver les trafiquants de drogues de l'argent et des biens qu'ils ont tirés de ce trafic illégal. Nous devons plus particulièrement lutter contre la contrebande de produits industriels à destination de la Colombie qui sert à blanchir l'argent du trafic de stupéfiants et asphyxie l'industrie colombienne. Nous devons également faire cesser le flux des précurseurs chimiques utilisés dans la production des stupéfiants. Et les multinationales qui en tirent des bénéfices doivent être tenues pour responsables parce qu'elles ne prennent pas les précautions nécessaires pour éviter que leur négligence ne facilite le trafic des drogues.

Il n'y aura pas de paix en Colombie tant que les transactions sans fin de stupéfiants et le marché noir des armes continuent de profiter aux groupes irréguliers. Nous nous inquiétons vivement du nombre impressionnant d'armes diverses qui entrent illégalement sur le territoire national. Il faut donc que tous les gouvernements coopèrent pour empêcher que ne se poursuive ce trafic inacceptable, qui sème la mort et les destructions.

Au cours des deux dernières années, depuis la première onde de choc de la «crise asiatique», l'activité écono-

mique est devenue instable et s'est ralentie. Cette crise a montré qu'aucun État, quelle que soit sa puissance, n'est à l'abri et que les pays pauvres souffrent le plus de ses conséquences.

L'hypothèse selon laquelle les flux de capitaux permettraient une croissance économique accélérée et soutenue s'est avérée vaine à l'épreuve des faits. Ce que nous avons vu, c'est un accroissement des sommes énormes d'argent virtuel, dont les mouvements incontrôlés donnent lieu à des bouleversements économiques, au chômage, à un approfondissement de la pauvreté et, parfois, à l'instabilité politique. L'Amérique latine est devenue la dernière victime de la crise. Nous devons donc examiner très sérieusement et en priorité les grandes lignes d'une nouvelle structure financière.

Celle-ci ne sera viable et efficace que si des institutions financières multilatérales octroient davantage de ressources. Il faut également créer des mécanismes d'appui pour réduire les effets sociaux de l'ajustement structurel, notamment ceux affectant les pays les plus pauvres. Le Secrétaire général, M. Kofi Annan, le disait aujourd'hui lorsqu'il a parlé de la nécessité de respecter «les valeurs essentielles afin de donner une dimension humaine au marché mondial».

La fin du XXe siècle coïncide avec la transition vers une ère de profonds changements qui s'accompagne de tensions inquiétantes. La mondialisation s'affirme mais elle coexiste avec des forces qui encouragent la fragmentation. Alors que les processus de paix progressent en de nombreuses régions, de nouvelles violences éclatent dans d'autres. La richesse se développe à des niveaux sans précédent, mais l'aliénation et la pauvreté persistent.

Les moyens technologiques encourageant l'interdépendance et le développement apportent également un soutien aux réseaux du crime organisé, du trafic de drogues, du blanchiment de l'argent, du terrorisme et du trafic d'armes. De nouvelles luttes et de nouveaux conflits sont apparus avec des moyens que la communauté internationale ne semble pas préparée à dominer.

L'affrontement mondial appartient au passé, tout comme les intrigues résultant de la rivalité et des sphères d'influence. Il est temps de penser en termes d'une authentique communauté des nations, de partenaires égaux qui partagent un destin commun.

On a le sentiment, toutefois, que tout n'est pas parfait. Le monde ne semble pas satisfait de lui-même. Il existe des forces de déstabilisation et de déséquilibre qui menacent les

acquis réalisés. Des millions de personnes souffrent de malnutrition, de maladies et d'exclusion ou sont analphabètes.

Nous devons donc revitaliser la coopération internationale pour tirer un meilleur parti de la mondialisation et répartir ses avantages plus équitablement, afin que le développement et la paix puissent se compléter de manière efficace et productive. Revitaliser la coopération n'est pas une option, mais une nécessité.

Après plus de cinq décennies d'existence, l'ONU a réalisé en partie sa promesse: elle a pu éviter les horreurs d'un nouvel holocauste mondial, mais l'ordre prévu au sein duquel l'ONU garantirait la paix, la sécurité et le développement pour tous les peuples restent à édifier.

Après les progrès réalisés grâce aux propositions de réforme du Secrétaire général, nous notons avec une vive préoccupation que le rythme du changement s'est ralenti. La réforme doit être un processus continu. L'ONU doit s'adapter aux nouvelles réalités.

Toutefois, ceci ne peut se faire d'une façon qui reflète l'après-guerre froide. Nous avons besoin d'une volonté concertée. De divers côtés, des appels sont lancés au Conseil de sécurité pour qu'il devienne plus efficace, respecte l'esprit de la Charte et concilie le jeu des puissances mondiales avec les aspirations légitimes des peuples plus faibles.

Le système de sécurité collective constitue l'une des pierres angulaires du multilatéralisme. C'est la réponse rationnelle aux tendances à l'interventionnisme et à l'isolationnisme, et la meilleure garantie des principes que nous respectons tous.

La Colombie réaffirme sa confiance dans ces principes de sécurité collective et son engagement d'œuvrer résolument avec les différents secteurs de la communauté internationale, cela afin de renforcer la capacité du Conseil de sécurité de répondre aux problèmes et crises dans toutes les régions. C'est pourquoi mon pays a soumis sa candidature pour un siège au Conseil pour la période 2001-2002.

Le temps des simples intentions de réforme est révolu. Avec l'avènement du nouveau millénaire, le moment historique est venu de commencer de nouvelles négociations dans les différentes institutions.

Nous devons trouver des modèles réellement universels pour garantir que le multilatéralisme conduise à la mondialisation de la solidarité. Il est nécessaire de renoncer aux

généralités ou aux critères fragmentés en vue de trouver une vision globale du système des Nations Unies.

Un grand effort de coordination est nécessaire entre ces institutions et les nouveaux acteurs internationaux, y compris les organisations non gouvernementales, ainsi que la promotion d'une réelle association au sein d'un système mondial plus juste. Le XXe siècle a montré qu'outre les horreurs et les cruautés, une entité parfois considérée comme relevant de l'utopie a fini par prévaloir : l'Organisation des Nations Unies.

Notre engagement majeur doit concerner la condition humaine l'éthique et la culture des peuples, la solidarité et le respect d'autrui, indépendamment de considérations ethniques, idéologiques, religieuses ou autres. Nous ne pourrions nous en affranchir que le jour où la liberté et la démocratie proclamées dans nos documents seront devenues une réalité universelle. Lorsque nous aurons libéré l'esprit humain pour qu'il puisse développer pleinement son immense potentiel, nous aurons mis en place les fondements d'un monde véritablement en paix.

En dépit de ses difficultés, la Colombie ne veut pas être et ne sera pas un simple témoin des changements de notre époque. La Colombie n'est pas une grande puissance militaire ou économique. Mais elle est respectée par la communauté internationale pour son appui illimité et inconditionnel aux normes et principes du droit international. Nous apportons notre modeste contribution, dans le cadre des efforts internationaux, à l'avènement d'un monde meilleur pour toute l'humanité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Colombie de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Andrés Pastrana Arango, Président de la République de Colombie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

#### **Allocution de M. Jorge Fernando Branco de Sampaio, Président de la République portugaise**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Président de la République portugaise.

*M. Jorge Fernando Branco de Sampaio, Président de la République portugaise, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République portugaise, S. E. M. Jorge Fernando Branco de Sampaio, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Sampaio** (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Votre élection est un hommage bien mérité au rôle que joue la Namibie sur le plan international. Grâce à vos qualités humaines, professionnelles et intellectuelles, j'ai la certitude que nos travaux seront menés à bien.

Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage au Président sortant, M. Didier Opertti, pour la manière dévouée et compétente dont il a dirigé les travaux de la cinquante-troisième session de l'Assemblée. Je voudrais exprimer toute mon appréciation et toute mon estime au Secrétaire général, M. Kofi Annan, en raison de la manière remarquable dont il s'acquitte de sa tâche difficile à un moment où l'Organisation des Nations Unies affronte des défis si nombreux et si complexes et où tant d'espoirs sont placés sur la capacité d'agir de l'Organisation.

Je prends la parole devant l'Assemblée alors que je suis encore sous le coup de la vague d'émotion, d'indignation et d'horreur qui a balayé le monde entier à la suite de la tragédie dont fut frappé le peuple du Timor oriental après l'annonce des résultats de la consultation populaire sur l'avenir de ce territoire, organisée de manière exemplaire par l'ONU le 30 août.

Tous ceux qui ont vu les images des Timorais le jour du vote — cartes d'électeur en mains, attendant en rangs bien ordonnés le moment tant attendu d'exprimer librement leur volonté — doivent avoir réagi avec une vive émotion et certainement perçu dans ces visages et ces gestes, l'appel universel de la démocratie, de la liberté et de la justice. Le contraste frappant entre l'exemple du courage silencieux et du sens civique manifesté par les Timorais lors de leur participation massive au scrutin et les actes de vengeance barbares qui ont suivi montre clairement quel est l'enjeu de ce processus.

Je n'ai pas l'intention de parler longuement de l'histoire, malheureusement fort peu connue, de la lutte pour l'indépendance menée par le peuple du Timor oriental depuis 24 ans. Je ne vais pas non plus rappeler le cortège d'hor-

reurs qu'il a dû endurer et qu'il continue, malheureusement, d'endurer pour conquérir sa liberté. L'histoire nous enseigne que la naissance d'une nouvelle nation est d'habitude conquise par son peuple à l'issue d'un processus douloureux. Le cas du Timor oriental ne fait pas exception. Par son courage, sa détermination et sa volonté de lutter et de souffrir, le peuple du Timor oriental a gagné le droit de devenir une nation indépendante. Je tiens à lui rendre hommage, ainsi qu'à son dirigeant, Xanana Gusmao, dont les grandes qualités humaines et politiques lui ont acquis le respect de tous ceux qui l'ont rencontré. Et, au nom du peuple portugais, je voudrais ici m'incliner devant la mémoire de tous les Timorais qui ont payé de leur vie le droit de leur peuple à la dignité.

Les faits survenus ces dernières semaines au Timor oriental ont ébranlé la conscience de la communauté internationale et nous ont forcés à réfléchir à la responsabilité de l'ONU, en tant qu'organe représentatif de cette communauté, dans la construction d'une société internationale plus juste et plus humaine. Au moment où la prise de conscience universelle de la valeur inaliénable de la dignité de l'être humain s'enracine à la fin de ce siècle, une responsabilité de plus en plus lourde repose sur les membres de la communauté internationale, celle d'exprimer clairement les principes et les intérêts, conscients du fait que, pour que les intérêts soient légitimes, les principes doivent être défendus. Cette prise de conscience exige, de tous ceux qui occupent des fonctions publiques, des réponses rapides et fermes à un comportement politique moralement et juridiquement inacceptable, ainsi qu'aux tragédies humanitaires et aux cycles d'instabilité régionale qu'elles provoquent.

L'opinion publique mondiale, qui prend forme sous nos yeux du fait de la mondialisation des moyens de communication, attend de nous ces réponses et a du mal à comprendre pourquoi, si souvent, s'applique le régime des «deux poids, deux mesures» dans des situations où les principes en jeu sont identiques. Nous savons tous que la communauté internationale n'a pas toujours été à la hauteur de ces défis. Il suffit de rappeler ici la tragédie du Rwanda, les cas du Soudan et de la Somalie, le retard à réagir aux conflits de la Bosnie et du Kosovo, et tant d'autres situations où les souffrances humaines n'ont pas, tragiquement, trouvé la réponse appropriée.

Nous devons donc rendre hommage à la réaction énergique de la communauté internationale devant la vague de violence et de terreur qui s'est abattue sur le Timor oriental ces dernières semaines et à la mobilisation ultérieure d'une force multinationale chargée de garantir la paix et la sécurité de ce territoire, de protéger et d'appuyer la Mission des

Nations Unies au Timor oriental et de faciliter les opérations d'aide humanitaire destinées au peuple de ce territoire. Je voudrais ici remercier tous ceux qui ont contribué à ce résultat et, notamment, les pays qui sont prêts à constituer cette force.

Dans ce cas, au-delà des aspects humains dramatiques, c'est la crédibilité même de l'ONU qui était en jeu. Comment l'ONU, après avoir organisé la consultation populaire, pouvait-elle trahir la confiance qu'a placée en elle le peuple du Timor oriental? Bien que la réaction n'ait pas été aussi rapide que les Timorais le méritaient et que le Portugal l'avait souhaité, l'adoption de la résolution 1264 (1999) du Conseil de sécurité montre au monde que le Conseil ne reste pas indifférent devant les défis à son autorité, et qu'il ne permet pas non qu'aucune réponse n'y soit faite.

Que ce cas ne soit pas une exception, mais plutôt un exemple pour l'avenir. L'autorité et l'efficacité du Conseil de sécurité dépendent de la rapidité de sa réaction.

Ce qui s'est passé est le plus souvent irréparable et ne pourra être oublié. Je le dis avec beaucoup d'amertume. Et je voudrais ajouter que dans ce cas comme dans les autres, nous ne pouvons pas encourager une culture d'impunité.

Cependant, l'arrivée de la force multinationale au Timor oriental offre une lueur d'espoir. Nous devons maintenant nous occuper des vivants et essayer de sauver tout ce qui peut l'être.

Les points que je vais exposer ci-après représentent, à mon avis, autant de priorités immédiates. Premièrement, la garantie de la sécurité au Timor oriental est la tâche fondamentale qui nous attend si nous voulons faire respecter les droits individuels des Timorais et leur permettre, enfin, de vivre en paix et sans menace de violence ni de persécution. Sans sécurité, nous ne pourrions pas entreprendre les tâches urgentes d'aide humanitaire à la population du Timor oriental avec la vigueur et l'ampleur nécessaires.

Deuxièmement, nous devons faire parvenir, de toute urgence, l'aide humanitaire au Timor oriental afin de nourrir, soigner et loger les dizaines de milliers de personnes déplacées, dispersées sur l'ensemble du territoire; de prendre soin de tous ceux dont les biens ont été systématiquement pillés; de reconforter ceux qui ont perdu des membres de leur famille et des amis et qui ont assisté, impuissants, à des scènes d'horreur qui resteront gravées à jamais dans leur mémoire; de réunir les familles; — bref, afin de venir au secours d'une population traumatisée par l'orgie de violence dont elle a été la victime.

Troisièmement, nous devons nous occuper de la situation des Timorais — dont le nombre est estimé à bien plus de 100 000 — qui ont été déportés vers l'Indonésie ou qui ont quitté le territoire et qui se trouvent maintenant, pour la plupart, au Timor occidental. L'accès continu des organismes humanitaires à ces populations est urgent et indispensable — notamment celui du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres institutions de protection des droits de l'homme — si nous voulons protéger la vie et la dignité de ces réfugiés et assurer leur retour, sans entraves, au Timor oriental.

Quatrièmement, il nous faut accélérer le transfert de l'autorité effective du territoire à l'Organisation des Nations Unies, tel que prévu par les Accords du 5 mai, suite aux résultats de la consultation populaire du 30 août. Tout retard serait inacceptable. Il importe également d'établir un calendrier pour le retrait total, dans les plus brefs délais, des forces indonésiennes du territoire. C'est, en effet, la seule manière de rétablir la paix et la stabilité dans la région et de jeter les bases de relations saines entre le futur État de Timor et l'Indonésie, pays qui, nous l'espérons, pourra confirmer la promesse démocratique annoncée dans son processus de transition actuel.

Enfin, il faut faire un gigantesque effort de reconstruction dans le territoire, qui a été complètement dévasté par le pillage et la destruction de ces derniers jours. À cet égard, la générosité de la communauté internationale est indispensable.

Le Portugal s'est déclaré tout à fait disposé à contribuer à toutes ces tâches. En raison de ses responsabilités vis-à-vis du peuple frère du Timor oriental et de la solidarité inconditionnelle qui unit nos deux peuples, le Portugal s'est, dès la première heure, déclaré prêt à participer à la force multinationale. Afin d'éviter tout retard — puisque chaque minute compte quand il s'agit de sauver des vies et d'alléger les souffrances — nous avons accepté, tout en étant prêts à y participer immédiatement, de remettre à un stade ultérieur notre présence au sein de la force.

S'agissant de l'aide humanitaire et de la reconstruction du Timor oriental, nous faisons et nous continuerons de faire tout ce qui est en notre pouvoir. Je voudrais, ici, lancer un appel ardent à la communauté internationale, aux institutions spécialisées des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales afin qu'elles contribuent à cet effort.

En raison de l'occupation du Timor oriental et de la tentative d'annexion par l'Indonésie, qui n'a jamais été reconnue par l'ONU, la population du Timor oriental a dû

attendre un quart de siècle avant de pouvoir exercer son droit à l'autodétermination, auquel il pouvait prétendre en tant que peuple d'un territoire non autonome, comme le prescrit l'Organisation des Nations Unies.

Sur la base de la résolution 37/30 adoptée en 1982 par l'Assemblée générale, le Portugal — en tant que puissante administrante du territoire — l'Indonésie et l'Organisation des Nations Unies sont enfin parvenus à un accord le 5 mai dernier.

La consultation populaire avait été convenue, avec des références explicites — tant dans l'Accord du 5 mai que dans la résolution 1236 (1999) du 7 mai du Conseil de sécurité — aux résolutions de l'Assemblée générale, qui constituent, comme elles l'ont toujours fait, la charte fondamentale du droit des peuples coloniaux à l'autodétermination, à savoir les résolutions 1514 (XV) et 2625 (XXV).

Malgré les tentatives d'intimidation, les habitants du Timor oriental ont exercé démocratiquement, le 30 août, leur droit à l'autodétermination et ont choisi leur avenir collectif à une majorité nette et sans équivoque, acquérant ainsi, de manière inconditionnelle et irrévocable, le droit de constituer un État indépendant à la fin de la période d'administration transitoire que l'ONU entamera bientôt.

Le Timor oriental accède à la liberté avec les blessures et les cicatrices des souffrances passées; mais il porte en lui un germe d'espoir et j'espère sincèrement qu'il rejoindra la communauté des États libre de ressentiment.

*(L'orateur poursuit en anglais)*

La question du Timor oriental concerne un peuple mais aussi des principes fondamentaux : la dignité humaine, le droit international et la conscience morale universelle.

Malgré les événements terribles du passé, nous pouvons saluer, en cette fin de Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, l'autodétermination du Timor oriental.

Je voudrais, en conclusion, formuler un souhait et un espoir : puisse l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies entendre, le plus tôt possible, la voix libre et souveraine du Timor Lorosae.

**Le Président** *(parle en anglais)* : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République portugaise de la déclaration qu'il vient de prononcer.

*M. Jorge Sampaio, Président de la République portugaise, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

#### Point 9 de l'ordre du jour (suite)

#### Débat général

#### Allocution de Sheikh Hasina, Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh.

*Sheikh Hasina, Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh, est escortée à la tribune.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Premier Ministre du peuple de la République du Bangladesh, S. E. Sheikh Hasina, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**Sheikh Hasina** (Bangladesh) (*parle en bengali; texte anglais fourni par la délégation*) : Cette année est une année tout à fait spéciale pour le Bangladesh car c'est le vingt-cinquième anniversaire de l'admission du Bangladesh au «Parlement de l'humanité». Je vous transmets donc les salutations du peuple bangladais.

Nous nous félicitons, Monsieur le Président, de vous voir conduire cette Assemblée générale à ce vingt-cinquième anniversaire. Vous êtes un combattant de la liberté. Vous dirigez un pays qui s'est affranchi récemment et qui, pendant la très courte période où il a été Membre de l'Organisation des Nations Unies, a néanmoins apporté une contribution exceptionnelle aux travaux de l'Organisation.

Nous faisons part de notre sincère reconnaissance au Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, Didier Operti, Président de la dernière session, pour l'excellent travail qu'il a accompli. Je voudrais également souhaiter la bienvenue aux trois nouveaux membres de l'Assemblée générale: Kiribati, Nauru et Tonga. Nous comprenons la joie et l'excitation qu'ils ressentent et que nous avons également éprouvée il y a 25 ans.

Je transmets ma reconnaissance et mes remerciements les plus sincères au Secrétaire général et à tous les États Membres pour l'appui et l'aide qu'ils nous ont apportés en nous aidant à surmonter les conséquences des inondations

catastrophiques qui ont ravagé notre pays l'année dernière. Cette catastrophe a été d'une ampleur sans précédent dans notre histoire. L'appui de la communauté internationale a été une source d'inspiration et d'encouragement pour notre peuple, qui a dû faire face aux tâches du relèvement et de la reconstruction.

J'éprouve orgueil et satisfaction à me trouver parmi vous aujourd'hui. Il y a 25 ans, le Père de notre nation, Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman, avait prononcé la première allocution devant l'Assemblée générale en tant que chef de gouvernement de l'État souverain et indépendant du Bangladesh. Le message qu'il avait transmis en ce jour historique exprimait la reconnaissance de notre pays à l'égard de la communauté internationale, qui s'était tenue aux côtés de notre peuple dans ces jours d'oppression les plus sombres. Ce message était destiné à tenir la communauté internationale informée de notre lutte héroïque pour la liberté et l'autodétermination et à exprimer au monde notre foi dans la démocratie, la justice, la liberté et les droits de l'homme, tout en énonçant les éléments fondamentaux de notre politique étrangère.

En dépit des bouleversements politiques qui se sont produits dans notre pays depuis lors, personne ne s'est risqué à modifier les grandes lignes de la politique étrangère que le Père de notre nation avait établies. Ainsi, nous avons pu apporter une contribution positive à l'ONU en siégeant dans plusieurs commissions et organes directeurs importants du système et en participant activement aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Nous avons eu le privilège de présider la quarante et unième session de l'Assemblée générale et d'être membre non permanent du Conseil de sécurité pour un mandat.

Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman a porté le flambeau d'un peuple indomptable à l'Organisation des Nations Unies lorsqu'il a déclaré en 1974, de cette même tribune, devant l'Assemblée générale :

«Les nobles idéaux inscrits dans la Charte des Nations Unies sont les idéaux mêmes pour lesquels des millions de nos concitoyens ont fait le sacrifice suprême. Je sais que les âmes de nos martyrs se joignent à nous lorsque nous jurons que la nation bengalie s'engage sans réserve à l'édification d'un ordre mondial qui répondra aux aspirations de tous les hommes à la paix et à la justice.» (A/PV.2243, par. 2)

Vingt-cinq ans plus tard, je suis venu ici renouveler cette promesse. Au long de ces 25 années, nous avons vu se développer le partenariat entre le Bangladesh et l'ONU.

Depuis nos premiers besoins de reconstruction pour le développement national jusqu'aux mesures destinées à rendre la population autonome et à établir la justice sociale, l'ONU a toujours été à nos côtés. Nous avons également été en mesure d'apporter notre appui au renforcement de l'Organisation et nous avons contribué aux efforts faits par l'ONU pour éliminer la pauvreté et les maladies, maintenir la paix et la sécurité et promouvoir l'exercice des droits des populations opprimées et asservies. Nous espérons sincèrement que le développement de la coopération entre le Bangladesh et les organismes de l'ONU dans notre pays se renforcera et s'élargira dans les années à venir.

Le Bangladesh a pris note avec une vive préoccupation du déclin récent des contributions des pays donateurs au système de développement de l'Organisation des Nations Unies et au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en particulier. Le Bangladesh, qui attache une grande importance à l'aide multilatérale en tant que source fiable et sûre de compétences impartiales, demande instamment aux pays donateurs de respecter les engagements pris au Conseil d'administration du PNUD pour le cadre pluriannuel de financement, afin de permettre à des pays comme le nôtre de planifier leurs programmes de développement en conséquence. Rappelant la déclaration récente du Groupe des Huit à Cologne, le Bangladesh tient à faire observer avec fierté qu'il utilise déjà plus de la moitié des ressources de pays disponibles auprès du PNUD pour des programmes liés à l'amélioration de la gouvernance, qui nous aident à surmonter les obstacles à un développement plus rapide. C'est aujourd'hui le moment pour les donateurs de reconnaître les engagements que nous avons pris et les succès que nous avons obtenus en augmentant les ressources destinées à ces programmes très utiles.

Quelques mois après avoir prononcé cette allocution historique devant cette instance mondiale en 1974, mon père et le Père de notre nation, ma mère et mes trois frères, dont le plus jeune n'avait que 10 ans, ont été brutalement assassinés par un groupe d'officiers égarés et sanguinaires, le 15 août 1975. Au nombre des tués se trouvaient mes oncles, mes deux belles-soeurs, deux cousins et un grand nombre d'autres parents. Ma soeur et moi-même sommes les seuls survivants, car nous étions hors du pays à l'époque. Des coups d'État s'annulant mutuellement se sont succédé à intervalles réguliers, menant à un régime militaire après l'autre. J'ai été forcé de vivre en exil de la fin des années 70 au début des années 80. J'ai commencé à lutter contre le régime autocratique en exil. Après mon retour en 1991, j'ai intensifié la lutte pour le rétablissement du droit de vote du peuple et de son droit à vivre libre et à manger à sa faim. J'ai été harcelé et arrêté par les régimes autoritari-

res, on a attenté plusieurs fois à ma vie. Mais rien n'a pu me détourner de mon chemin ou de mon objectif : le rétablissement de la démocratie. Le mouvement a pris de la force et la victoire a fini par revenir au peuple. Aujourd'hui la démocratie s'est profondément et définitivement enracinée au Bangladesh.

Nous avons renforcé le système parlementaire. Nous avons introduit la séance de questions au Premier Ministre, qui est télévisée et diffusée en direct. Pour institutionnaliser la démocratie et l'installer durablement, nous avons garanti le droit de vote en introduisant l'institution d'un gouvernement intérimaire et au-dessus des partis, formée trois mois avant chaque élection. Je lutte maintenant pour garantir au peuple le droit de manger à sa faim : en d'autres termes, pour une émancipation économique assurant des moyens d'existence permanents. Ce qui me pousse à agir, c'est le désir de créer un environnement juste, non seulement pour mon propre peuple, mais aussi pour toute l'humanité.

L'ONU a été créée dans le but de préserver le monde du fléau d'une autre guerre mondiale et de protéger les droits fondamentaux des êtres humains. Pendant plus de 50 années d'existence, elle a bien résisté à l'épreuve du temps. Aux niveaux national et international, nous avons fait de la paix et du développement deux objectifs vitaux et indissolublement liés. Nous avons pris des mesures pour mieux garantir la paix au niveau régional. Dès son arrivée au pouvoir, mon gouvernement a pris l'initiative de trouver une solution à la question du partage des eaux du Gange avec notre voisin, l'Inde. Nous sommes finalement parvenus, en décembre 1996, à régler cette question encore non résolue. Je me suis rendu en Inde et au Pakistan à la suite des essais nucléaires effectués en Asie du Sud et j'ai demandé instamment que nous fassions tous tout ce qui est en notre pouvoir pour préserver la paix dans notre région et consacrer nos ressources limitées au développement économique et social.

Un accord a été conclu en décembre 1997 entre le Gouvernement et des représentants du peuple tribal installé dans la région sud-est de notre pays, et ce, sans médiation d'aucune tierce partie. L'accord a permis de ramener la paix après plus de deux décennies de troubles dans la région de Chittagong Hills Tracts. La paix règne désormais dans la zone : les anciens insurgés ont rendu les armes et sont retournés à une vie pacifique; les 63 000 réfugiés ont repassé la frontière et il n'y a eu aucun acte de violence depuis la signature de l'accord.

Nous n'avons pas le moindre doute que notre développement et notre progrès sont directement fonction de l'in-

vestissement dans la population. Nous consacrons dorénavant nos efforts à transformer nos vastes ressources humaines en force de production. Nos programmes de développement visent à réduire rapidement la pauvreté. Nous avons adopté des politiques de renforcement de l'infrastructure socioéconomique de notre pays. Nous avons donné priorité aux différents secteurs sociaux, à savoir notamment l'éducation, la santé, la réduction de la pauvreté et la maîtrise de la croissance démographique, et nous consacrons plus de 30 % du budget aux secteurs sociaux, nos objectifs étant la réduction de la pauvreté, le renforcement du pouvoir d'action de la population et le développement humain. Nos programmes comportent la fourniture d'abris et de moyens d'existence viables au titre du programme *Ashrayon*, des logements pour les pauvres, des soins de santé, l'éducation des pauvres, le microcrédit, des pensions de retraite, les transferts de revenu aux femmes démunies et des programmes ciblés d'atténuation de la pauvreté. Cet effort d'émancipation économique du peuple est aujourd'hui notre préoccupation fondamentale : nous voulons en effet construire le Bengale d'or dont rêvait le père de notre nation.

Nous avons adopté des politiques visant expressément à assurer l'égalité entre hommes et femmes. Nous avons promulgué des lois et mis en place des mécanismes institutionnels pour défendre les droits des femmes, leur garantir des choix et perspectives, permettre aux victimes d'obtenir réparation et punir sévèrement les auteurs de viols. Le microcrédit s'est avéré un moyen extraordinairement efficace de renforcer le pouvoir d'action des femmes. Nous avons également fait place aux femmes dans la prise de décisions à tous les niveaux. Aux dernières élections municipales, plus de 14 000 femmes ont été élues.

En politique étrangère, nous adhérons au principe de l'amitié envers tous. Notre constitution exige que nous fondions nos relations internationales sur les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Comment nous attaquer aux questions cruciales du nouveau millénaire? Nous considérons la paix comme un droit fondamental de l'homme, qu'il faut, à chaque instant, conquérir, protéger, défendre et encourager. Sans développement il ne peut y avoir de paix et, sans coopération, de développement. Il ne reste donc pas d'autre choix que de coopérer véritablement entre pays développés et pays en développement pour éliminer la pauvreté et répondre aux aspirations de la population au développement.

Le Bangladesh assume depuis 20 ans la coordination des pays les moins avancés.

Nous sommes profondément persuadés que la communauté internationale doit prendre des mesures particulières afin d'assister ces pays dans leurs efforts de développement et de pleine participation à l'économie mondiale. Les droits de l'homme sont l'essence de la paix. Tant que nous ne ferons pas en sorte que les hommes mènent une vie de dignité dans laquelle leurs droits sont garantis, nous ne pourrons avoir un monde juste et pacifique. Cela est vrai des communautés aussi bien que pour les nations. Dans notre région, nous avons mis sur pied l'Association Sud-Est asiatique de coopération technique, qui a pris beaucoup d'initiatives pour améliorer la vie des populations de la région. Au niveau sous-régional, nous coopérons avec le Bhoutan, le Népal et l'Inde dans le Quadrilatère du développement de l'Asie du Sud.

L'Organisation des Nations Unies est le seul organe universel qui traite de tous les domaines de l'activité humaine. Elle a joué un rôle moteur dans beaucoup d'initiatives et amélioré la vie quotidienne dans le monde entier. Dans les années 90, l'ONU a organisé une série de conférences mondiales pour discuter des grands défis qu'affronte l'humanité. Elles ont abordé des problèmes qu'aucun pays n'avait les capacités de résoudre et qui exigeaient une large coopération internationale. Je suis convaincue que la communauté internationale devrait assurer un suivi coordonné et intégré pour l'application pleine et effective des décisions prises lors de ces conférences. Au Bangladesh, nous avons pris des mesures concrètes dans ce sens.

Nous devons nous assurer qu'au cours du siècle prochain l'Organisation des Nations Unies sera en mesure de satisfaire les besoins toujours changeants de l'humanité. Pour cela, il nous faut une ONU efficace et compétente. Je suis heureuse que le Bangladesh ait été parmi les premiers à adopter ces mesures au sein de l'Organisation. À cet égard, je voudrais exprimer publiquement toute notre reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan. Il a obtenu des succès remarquables alors qu'il ne dirige l'ONU que depuis peu de temps. Il mérite largement nos éloges et notre appui sans réserve.

On ne peut nier que le monde ait besoin de l'ONU. Mais, nous devons nous le rappeler, il est tout aussi vrai que l'ONU a besoin du monde. Tous les pays doivent faire de leur mieux pour respecter leurs engagements de faire de l'ONU une organisation solide et durable. C'est ce que le Bangladesh s'est efforcé de faire au cours de ces 25 dernières années.

Vive le Bangladesh, vive l'Organisation des Nations Unies.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de la République du Bangladesh de sa déclaration.

*Sheikh Hasina, Premier Ministre du Bangladesh, est escortée de la tribune.*

**Allocution de M. Kjell Magne Bondevik, Premier Ministre du Royaume de Norvège**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant écouter une allocution du Premier Ministre du Royaume de Norvège.

*M. Kjell Magne Bondevik, Premier Ministre du Royaume de Norvège, est escorté à la tribune.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre du Royaume de Norvège, S. E. M. Kjell Magne Bondevik, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Bondevik** (Norvège) (*parle en anglais*) : La tragédie du Timor oriental nous montre une fois encore que lorsque la guerre et la violence éclatent, la communauté mondiale se tourne vers l'Organisation des Nations Unies pour régler les conflits et préserver la paix. Nous nous félicitons des mesures prises par le Conseil de sécurité pour approuver la force multinationale qui est en cours de déploiement afin d'apporter la sécurité et l'assistance au Timor oriental. La Norvège contribuera avec du personnel et des moyens financiers.

Nous attendons de l'Organisation des Nations Unies espérance et solutions, protection de la dignité humaine et valeurs communes dans un monde d'injustices et de conflits. C'est pourquoi l'ONU est indispensable. Et c'est aussi pourquoi nous, États Membres, devons faire servir l'ONU à la paix et au développement, que ce soit au Timor oriental, au Kosovo ou au Congo. Dans les préparatifs pour l'Assemblée du millénaire, abordons ensemble les défis mondiaux, dans un esprit nouveau et animés d'une nouvelle résolution.

Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. La Norvège se réjouit de travailler avec vous. Je souhaite aussi chaleureusement la bienvenue aux trois nouveaux membres de l'Organisation des Nations Unies : la République de Kiribati, la République du Nauru et le Royaume de Tonga.

À la fin de ce siècle, la mondialisation nous offre des dilemmes politiques et moraux. Des progrès remarquables

ont été accomplis dans le domaine des innovations technologiques et du développement économique, ainsi que sur le plan démocratique. Mais en même temps, alors que les riches deviennent de plus en plus riches, les pauvres deviennent de plus en plus pauvres. La pauvreté et la pollution, les conflits violents et les violations des droits de l'homme continuent de hanter beaucoup trop d'individus dans le monde. La lutte contre la pauvreté, la prévention des conflits, la promotion des droits de l'homme : voilà les principaux défis qui sont inscrits en tête de notre ordre du jour mondial commun pour le prochain siècle. Nous devons veiller à ce que la mondialisation profite à tous, mais pas seulement à un petit nombre, et nous devons protéger l'environnement.

Pour y parvenir, nous devons renforcer le système multilatéral. Nous devons soutenir l'Organisation des Nations Unies et ses efforts pour la paix mondiale, la sécurité et le développement durable. Mais nous devons placer au premier rang l'Organisation des Nations Unies.

Ensemble, nous possédons le savoir et les ressources nécessaires pour éliminer la pauvreté. Cependant, 1,3 milliard de personnes vivent dans la misère. Cela est inadmissible, moralement et politiquement. Il s'agit d'une injustice et d'un obstacle au progrès économique et démocratique. Changer cette situation doit constituer une priorité pour tous les États Membres, qu'ils appartiennent au Nord ou au Sud. Et l'ONU doit être l'instrument primordial. Il n'y a pas d'autre choix. Edifions un partenariat mondial visant à éliminer la pauvreté. Commençons par mobiliser la volonté politique et les ressources financières nécessaires pour atteindre l'objectif de diminuer de moitié, d'ici à 2015, le nombre des pauvres dans le monde. C'est une question de volonté politique; cela peut être fait maintenant.

Les gouvernements de chaque pays sont responsables en premier lieu du développement durable et de la satisfaction des besoins sociaux. Ils doivent promouvoir et protéger la primauté du droit, les droits de l'homme et la démocratie. Ils doivent lutter contre la corruption et poursuivre des politiques économiques saines. Sans aucun doute, l'aide au développement est la plus efficace dans les pays où le gouvernement se fonde sur les principes de la bonne gouvernance.

La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour ouvrir au monde en développement des perspectives économiques. Les mesures suivantes auraient un impact considérable.

Tout d'abord, nous devons augmenter le transfert Nord-Sud de l'aide publique au développement. Depuis

deux décennies, la Norvège dépasse de beaucoup l'objectif fixé par l'Organisation des Nations Unies. Nous avons l'intention d'accroître notre aide au développement et de la faire passer à 1 % de notre produit intérieur brut.

Deuxièmement, nous avons besoin de partenariats permettant aux gouvernements nationaux de prendre l'initiative et de fixer leurs propres priorités. Les intérêts du secteur privé et des entreprises doivent être pris en compte dans le processus de développement, comme l'a souligné le Secrétaire général.

Troisièmement, l'aide au développement et l'allègement de la dette doivent aller de pair. Les pays créanciers doivent à présent offrir un nouveau départ aux membres les plus pauvres de la communauté mondiale. La stratégie de la Norvège en matière d'allègement de la dette est spécifiquement conçue à cette fin. Nous appuyons également l'élan suscité par le Groupe des Sept, qui a décidé d'accorder aux pays pauvres lourdement endettés une réduction considérable de leur dette.

Quatrièmement, il faut faciliter l'entrée des pays en développement sur le marché mondial, et non y faire obstacle. Il faudra accorder une grande attention à cette question lors du nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales qui s'ouvrira à l'Organisation mondiale du commerce.

Ces dernières années, nous avons assisté à une augmentation du nombre de guerres civiles, souvent avec le facteur nouveau d'une intervention étrangère. Les causes profondes de ces guerres peuvent souvent être liées à une tension ethnique, ainsi qu'à l'inégalité de la répartition des ressources — économiques, sociales, naturelles et politiques. Au cours des années 90, l'Organisation des Nations Unies a été plus active que jamais auparavant sur plusieurs plans : diplomatie préventive, déploiement de forces de maintien de la paix et fourniture d'aide humanitaire aux victimes de la guerre.

Mais, en même temps, des détracteurs prétendent qu'elle a échoué. Bien entendu, on aurait pu faire mieux dans de nombreux cas, mais nous ne devons jamais oublier les nombreux succès ni que c'est nous, les États Membres, qui avons la responsabilité de donner à l'Organisation des Nations Unies les mandats pour agir, ainsi que les ressources et les moyens pour réussir. Ne faisons pas de l'Organisation des Nations Unies le bouc émissaire de nos propres échecs. Nous devons au contraire veiller à ce que le Conseil de sécurité puisse s'acquitter de sa fonction principale en matière de paix et de sécurité internationales. Nous devons

agir conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international. Nous devons donner priorité à l'ONU.

Cela signifie qu'il faut renforcer la capacité des Nations Unies en matière de prévention des conflits, de gestion des crises et de développement à long terme. Tous les Membres doivent s'acquitter de leurs obligations financières envers notre Organisation mondiale et ses opérations de paix. Créer une sécurité commune, cela coûte. Il incombe tout particulièrement aux États Membres les plus puissants de l'ONU de donner l'exemple aux autres.

L'Organisation des Nations Unies doit développer davantage sa coopération avec les organisations régionales. En tant que Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la Norvège a oeuvré à l'établissement de relations plus étroites avec le système des Nations Unies. Nous avons besoin d'une interaction constructive entre toutes les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales qui s'occupent du maintien de la paix et des situations d'après-conflit en Europe et ailleurs.

Le Kosovo est un exemple tragique des conflits complexes dont nous avons été les témoins ces dernières années. Y bâtir une paix durable exigera les efforts concertés de toutes les parties intéressées : l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'OSCE, l'Union européenne, d'autres encore. Notre préoccupation immédiate est d'assurer, au moyen d'une présence internationale crédible, un environnement sans danger pour tous les habitants du Kosovo.

Nous devons promouvoir l'intégration entre tous les peuples et toutes les nations de l'Europe du Sud-Est. Nous devons inclure tout un chacun et n'isoler personne. Cet été, au Sommet de Sarajevo, nous nous sommes engagés à faire du Pacte de stabilité un élément clef de nos efforts pour faire en sorte que la démocratie, la paix et la prospérité s'enracinent fermement dans toute l'Europe du Sud-Est.

En même temps, les efforts que nous déployons pour consolider la paix dans les Balkans ne doivent pas être au détriment des populations les plus pauvres ailleurs dans le monde. Ils ne doivent pas en faire les frais.

L'Organisation des Nations Unies et ses institutions jouent un rôle central dans la fourniture d'une aide d'urgence aux victimes de la guerre dans le monde entier. L'assistance humanitaire doit être complétée par des efforts en vue de promouvoir la réconciliation, le développe-

ment de l'esprit démocratique et le respect des droits de l'homme.

Le respect des instruments internationaux est nécessaire pour protéger les civils touchés par des conflits armés. Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général et de la résolution que le Conseil de sécurité a adoptée la semaine dernière. À la prochaine Conférence de la Croix-Rouge, à Genève, nous devons déclencher la dynamique nécessaire pour que les aspects du droit international humanitaire relatifs à la protection soient pris en compte. L'entrée en vigueur rapide du Statut de Rome de la Cour pénale internationale constituera une contribution vitale à la primauté du droit.

Nous devons concentrer nos efforts sur la sécurité de tous, en partant des individus et des communautés. La lutte contre la pauvreté est cruciale pour garantir cette sécurité.

La prolifération des mines antipersonnel et des armes légères, ainsi que le recours aux enfants-soldats la menacent. Elles infligent des blessures profondes aux sociétés et aux individus. Récemment, en Russie, nous avons vu comment le terrorisme frappe des innocents. Nous condamnons énergiquement de tels actes terroristes, pour lesquels il ne saurait y avoir aucune excuse. Il faut intensifier les efforts au niveau international pour traiter ces questions graves. Nous devons poursuivre vigoureusement le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires. Les principes et objectifs fixés en vertu du processus mis en place par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) doivent être respectés. L'entrée en vigueur sans délai du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la ratification de START II sont des priorités d'importance cruciale, tout comme les négociations sur START III, qui visent à réduire les arsenaux nucléaires, et un traité universel d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Ce sont là autant d'éléments majeurs du programme international pour un développement humain durable.

Lorsque des catastrophes naturelles frappent, les pauvres sont les plus vulnérables. Les récentes tragédies survenues en Turquie et en Grèce nous ont profondément touchés. De plus en plus, la pression exercée par l'homme sur l'environnement semble contribuer aux catastrophes naturelles, qui causent souvent de graves destructions dans les pays en développement. Nous devons accroître nos efforts pour aider les pays en développement, afin de les rendre moins vulnérables. À cet égard, la Norvège attache

une grande importance à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

La prévention des conflits, l'aide humanitaire et les efforts de développement doivent aller de pair. Nous devons faire face aux causes sous-jacentes de la pauvreté et de la misère, et pas seulement à leurs symptômes. Des réformes politiques et économiques doivent être conduites parallèlement à l'assistance humanitaire. Nous devons éliminer l'écart entre les secours et le développement à long terme, ce qui nécessite une coopération plus étroite et la participation du système entier des Nations Unies, ainsi que des institutions de Bretton Woods. Les rapports du Secrétaire général sur l'Afrique (A/52/871-S/1998/318 et A/54/133-E/1999) montrent clairement que la pauvreté, le sous-développement et les conflits violents sont étroitement liés : nous ne pouvons traiter l'un de ces phénomènes sans traiter les autres.

Le Secrétaire général a souligné la nécessité, au sein du système des Nations Unies, d'une approche globale et d'une meilleure coordination en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix après les conflits. Le Secrétariat s'est déjà lancé dans le processus de mise en oeuvre et de suivi. La Norvège appuie pleinement l'initiative du Secrétaire général et est disposée à fournir une aide pratique et financière à cette importante entreprise. Nous mettrons 3 millions de dollars à la disposition du Secrétariat à cet effet.

La situation de l'Afrique soulève des inquiétudes. Les conflits armés entravent le développement dans de nombreux pays. Le sida fait de nombreuses victimes. Il y a toutefois des signes positifs : nous assistons dans de nombreux pays africains à l'enracinement de la démocratie, au passage à un gouvernement civil, à des élections libres et à des réformes économiques et politiques. Mais la pauvreté reste un défi majeur.

La Norvège demeure fermement attachée à la cause de la paix et du développement en Afrique. Nous agirons, avec nos partenaires africains, dans le sens d'une bonne gestion des conflits et de la coopération au service du développement. Nous travaillerons avec l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine, des organismes sous-régionaux tels que la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et d'autres encore pour réaliser nos objectifs communs.

Le processus de paix au Moyen-Orient a atteint une phase critique. La vision que les parties avaient en 1993 lorsque les Accords d'Oslo furent signés demeure valide. Le fait qu'Israël et les Palestiniens aient maintenant abordé des pourparlers sur le statut final constitue un signe très positif. Un ferme appui au processus de paix doit rester une priorité majeure de la communauté internationale. Nous devons travailler ensemble avec les parties pour réaliser une paix juste, durable et globale qui garantira la prospérité et la sécurité de tous.

Le monde a besoin d'instruments multilatéraux efficaces pour faire face aux défis communs. Pour le prochain siècle, nous devons d'abord établir une Organisation plus forte dans les domaines de la sécurité mondiale et du progrès socioéconomique; deuxièmement, utiliser l'ONU en tant qu'instrument essentiel au service de la paix et du développement, de la démocratie et des droits de l'homme; et, troisièmement, nous attaquer à la pauvreté et à la prévention des conflits comme à des défis majeurs et prioritaires. Il nous appartient à nous, États Membres, de rendre cela possible. Nous devons faire en sorte que nos espoirs se concrétisent.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre du Royaume de Norvège de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Kjell Magne Bondevik, Premier Ministre du Royaume de Norvège, est escorté de la tribune.*

#### **Allocution de M. Samdech Hun Sen, Premier Ministre du Royaume du Cambodge**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre du Royaume du Cambodge.

*M. Samdech Hun Sen, Premier Ministre du Royaume du Cambodge, est escorté à la tribune.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Samdech Hun Sen, Premier Ministre du Royaume du Cambodge, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Samdech Hun Sen** (Cambodge) (*parle en khmer; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : C'est un honneur pour moi que de prendre la parole devant cette Assemblée. Je transmets à tous les salutations et les vœux

de S. M. Norodom Sihanouk, Roi du Cambodge, du peuple cambodgien et du Gouvernement royal du Cambodge. Je voudrais informer l'Assemblée des efforts et progrès que le Cambodge a récemment réalisés et de la façon dont il se tient prêt à assumer son rôle dans le concert des nations. Je voudrais également partager avec l'Assemblée quelques modestes réflexions sur les événements mondiaux et sur les responsabilités qui nous incombent pour l'avenir.

Tout d'abord, au nom de la délégation du Royaume du Cambodge et en mon nom propre, je voudrais féliciter sincèrement M. Theo-Ben Gurirab à l'occasion de son élection à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Nous lui souhaitons un plein succès dans cette tâche importante et nous l'assurons de tout notre appui et de toute notre coopération.

Je voudrais également exprimer mes remerciements sincères et mon admiration à M. Didier Operti, Président de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, pour la bienveillance avec laquelle il a assumé la direction des débats.

Je tiens aussi à saisir cette occasion, au nom du Gouvernement royal et du peuple cambodgiens, pour souhaiter chaleureusement la bienvenue au sein de l'Organisation des Nations Unies à la République de Kiribati, à la République de Nauru et au Royaume des Tonga.

Au cours de l'an dernier seulement, le Cambodge a enfin tourné une page de son histoire, laissant définitivement derrière lui les ombres de son passé récent pour émerger dans l'aube nouvelle de son avenir. Pour la première fois depuis des décennies, le Cambodge est maintenant un pays pleinement intégré, sans rebelles ni séparatistes et sans dissensions ni conflit internes. Le sombre chapitre des dissensions, violences, troubles et désordres est enfin clos. L'an dernier nous avons organisé nous-mêmes des élections générales ouvertes et libres, que la communauté internationale a suivies de près et qu'elle a déclarées pleinement libres et justes. Après de longues discussions entre les principaux partis représentés au Parlement au sujet d'un programme commun propre à servir la cause du pays et de son peuple, un nouveau gouvernement de coalition est maintenant en place.

Les derniers éléments des Khmers rouges génocidaires se sont rendus ou ont été capturés; ils sont détenus en attendant leur procès pour crimes de génocide. Nous sommes fermement résolus à faire tout le nécessaire pour organiser un procès public des responsables des crimes de génocide commis par le passé dans notre pays. En organi-

sant ce procès, nous allons tenir attentivement en balance la nécessité de rendre justice à ceux qui ont été victimes de ce régime génocidaire, pour enfin oublier ce chapitre sombre de notre histoire nationale, et la nécessité primordiale de poursuivre la réconciliation nationale et de préserver la paix chèrement acquise, ainsi que l'indépendance et la souveraineté nationales auxquelles nous sommes très attachés.

La paix, qui nous a échappé pendant de longues décennies, règne maintenant enfin sur tout le pays. Le Cambodge est devenu membre d'un important groupe régional, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et il est résolu à jouer un rôle responsable dans les affaires régionales et internationales.

Le Cambodge et son peuple sont attachés à une démocratie pluraliste, ainsi qu'à la défense et à la protection de la dignité humaine et des droits de l'homme. Dans toutes nos entreprises, nous serons guidés et orientés par la recherche de la primauté du droit, qui garantit l'égalité de tous devant la loi et confère la certitude que les procédures et les pratiques juridiques sont les mêmes pour tous et que le respect des lois est assuré par un système judiciaire compétent et impartial doté de procédures d'appel et de jugement qui s'appliquent automatiquement.

Sur le plan économique, nous avons mené et continuerons de mener des politiques inspirées par les lois du marché, avec des filets de sécurité pour les couches vulnérables de la société jusqu'à ce qu'elles soient capables d'entrer en concurrence sur un pied d'égalité avec les autres. Notre objectif principal est d'atténuer la pauvreté. Nos politiques et pratiques économiques, avec une aide extérieure généreuse — dont nous sommes reconnaissants — ont permis une croissance régulière ces dernières années. Même pendant l'effondrement financier survenu dans la région il y a deux ans, l'économie cambodgienne est restée relativement stable.

En outre, avec une volonté politique ferme, le Gouvernement royal met actuellement en oeuvre son programme politique et ses programmes de réforme afin de poser les fondements viables d'une croissance économique à long terme et d'un développement durable. Parmi les éléments clefs des programmes de réforme, il faut citer la démobilisation des forces militaires et de police; la réforme du secteur public, qui vise à renforcer la démocratie; l'amélioration et l'efficacité accrue des services publics; la consolidation de la primauté du droit et un respect plus général des droits de l'homme; et des réformes économiques axées sur le maintien de la stabilité macroéconomique : renforcement des institutions bancaires et financières, réforme fiscale,

bonne gestion des biens publics et accroissement de l'investissement public en matière d'infrastructure physique et sociale et de mise en valeur des ressources humaines.

Maintenant, à la fin du siècle, nous pouvons dire avec confiance que nous sommes solidement remis sur les rails sous les traits d'une nation unifiée — unis dans notre désir de ne pas nous laisser entraîner aux comportements fauteurs de division suivis dans le passé, mais plutôt de jouer notre rôle dans le concert des nations en vue d'assurer un meilleur avenir à toute l'humanité. Nous nous tournons vers l'avenir avec l'optimisme robuste né de nos propres succès en matière de réconciliation politique, comme dans l'art du compromis et des ajustements qui placent les intérêts à long terme du peuple au-dessus des gains étroits de parti et à court terme, ainsi que de politiques économiques et sociales solides. Nous sommes à la fois résolu à faire en sorte que le Cambodge aborde le nouveau siècle, et le nouveau millénaire, avec une confiance et une vigueur renouvelées, et qu'il puisse contribuer au progrès humain et certains qu'il en sera ainsi.

La présente session est une session historique qui nous donne à tous l'occasion — et même l'obligation — de réfléchir ensemble au passé de notre planète et d'en prévenir l'avenir. Si nous examinons les choses dans une perspective très large, nous constatons que l'humanité a connu au cours du dernier millénaire des changements et progrès inimaginables et au-delà de toute mesure. Les progrès de la science et de la technique nous ont aidés à vaincre des maladies mortelles, à prolonger et embellir la vie humaine et à améliorer la condition humaine. Nous avons considérablement accru notre compréhension de la planète et de l'univers. Nous avons supprimé la distance et amélioré les communications pour faire réellement de notre terre un village planétaire.

L'essentiel de notre progrès technologique et de nombreux succès remarquables se sont produits, de fait, au cours des 100 dernières années et, plus nous progressons, plus des possibilités de progrès surgissent.

*M. Jusys (Lituanie), Vice-Président, assume la présidence.*

Pourtant, nos succès dissimulent aussi beaucoup d'échecs permanents et semblent être générateurs de nombreux dangers potentiels. Au niveau planétaire, nous avons épuisé en grande partie nos ressources naturelles, extrayant du sol et exploitant des ressources non renouvelables à un rythme rapide; détruisant nos forêts; appauvrissant nos océans; polluant les ressources essentielles à notre survie

même, comme l'air et l'eau; et condamnant à l'extinction des espèces animales et végétales rares, dont nous n'avons pas encore saisi la valeur des contributions à l'équilibre et à l'harmonie de la nature.

Nous avons mis au point des armes d'une puissance effrayante qui peuvent détruire tout ce que nous avons accompli et construit. La révolution technologique dont nous avons été témoins au cours de ce siècle a été si loin que notre morale humaine n'a pu encore progresser au même rythme. Nous avons consacré de vastes efforts et ressources — intellectuelles, physiques ou financières — à réaliser ces progrès spectaculaires de la science et de la technologie, mais nous devons être assurés que ces réalisations peuvent être mobilisées et ne serviront qu'à améliorer le bien-être de l'humanité et non pas à la détruire.

La plus grande préoccupation du prochain siècle tient au fait que la révolution de la science et de la technique, qui s'est produite au cours des 100 dernières années, a notamment entraîné la production de toutes sortes d'armes de destruction massives. C'est pourquoi on compte aujourd'hui un nombre incalculable d'usines d'armement et un stock énorme d'armes modernes dans de nombreux pays du monde. Dans le même temps, la modernisation des forces armées — qui est, en fait, une course aux armements — se poursuit sans répit, parallèlement aux nombreux conflits qui se propagent partout à travers le monde. Où cela nous mène-t-il? Le siècle qui s'achève a connu deux grandes guerres, déclenchées par l'intolérance et l'étroitesse d'esprit, qui ont entraîné des divisions encore plus nombreuses à leur lendemain. Des vies de plus en plus nombreuses sont perdues. Les tensions sociales et la haine sont partout présentes, provoquées par les divergences religieuses et autres. Le monde a ainsi été plongé dans un désordre total, où les riches et les puissants imposent leur volonté aux pauvres et forcent les faibles à les suivre.

Nous devons également souligner que la recherche scientifique et technologique, menée de manière moralement irresponsable, fait de notre monde un lieu où des drogues sont produites, où la plupart des découvertes ont été faites par les pays développés mais ont eu un impact destructeur sur les pays pauvres en développement. Le monde affronte de nombreux problèmes fondamentaux, comme le crime organisé, le trafic de drogues, la traite des êtres humains, etc., qui constituent une menace pour l'avenir des générations futures.

En outre, le fossé entre les riches et les pauvres, les puissants et les faibles, les nantis et les démunis, s'est encore élargi. Nous avons perdu l'art du partage et du souci

de l'autre. La population mondiale s'est multipliée plusieurs fois, mais la science n'a pas encore trouvé les moyens de nourrir les milliards d'humains qui naissent et d'accroître la capacité productive de la terre, notre mère. Le vieillissement des populations posera des problèmes immenses aux générations futures, lorsqu'une population active réduite devra répondre aux besoins d'un nombre accru de personnes à charge, jeunes et vieilles. Plus d'un demi-milliard de personnes vivent dans une abjecte pauvreté, alors qu'un petit nombre jouissent d'un confort provocateur. Les pauvres, les vulnérables, les opprimés souffrent partout de l'exploitation et de l'indifférence.

Dans nos progrès rapides et dans nos efforts quotidiens pour élargir le champ de nos réalisations et pour régler des problèmes de manière temporaire à mesure qu'ils se présentent, nous semblons ne pas nous intéresser à l'avenir à plus long terme. L'avènement du prochain millénaire nous oblige à observer un temps d'arrêt et à réfléchir. Dans le passé, la destinée humaine a parfois été guidée par des messies et des visionnaires. Nous ne pouvons plus attendre qu'un autre messie apparaisse. Toutes nos religions nous enseignent qu'un messie est enfoui au plus profond de nous-mêmes et que c'est là que nous devons chercher les réponses. Que l'arrogance née de nos succès justifiés ne nous endorme pas dans l'inaction pour l'avenir.

Les dirigeants du monde ont la lourde et rare responsabilité de se livrer à cette descente en eux-mêmes. Il est donné à quelques-uns d'entre nous d'entreprendre la tâche de tracer les voies de l'avenir à l'orée du nouveau millénaire. Nous devons laisser de côté nos besognes quotidiennes, nos luttes d'influence et consacrer notre attention aux problèmes à long terme. Quelques heures ou quelques jours de réflexion en l'an 2000 décideront du cours des 1 000 années à venir, et au-delà, pour l'humanité et la terre, notre mère. Oublions pour un moment nos divergences. Imaginons qu'il n'y a pas de frontières nationales, ni de différences religieuses, raciales ou régionales. Consacrons notre attention aux domaines de réflexion essentiels que nous devons examiner dans les quatre à cinq années à venir pour engager notre planète sur la voie juste. Pour ce faire, nous n'avons pas besoin de longues, d'interminables conférences universitaires sur tous les sujets possibles. Nous n'avons pas besoin de rédiger des volumes de documents de travail. Nous n'avons besoin que de faire confiance à notre savoir collectif, aux leçons du passé, qui sont immenses, et à nos instincts innés, qui sont bons par nature.

Dans cet esprit, je voudrais exprimer le ferme appui du Cambodge à la tenue d'un sommet du millénaire réunissant les dirigeants de tous les pays, où, sans avoir à faire de bons

mots, poser pour les caméras ou plaire à nos publics nationaux, nous pouvons parler de notre planète, de l'humanité et de ce qu'il faut faire. Il est essentiel de veiller à ce que la notion bouddhiste cambodgienne de «dharma», ou son équivalent dans toutes les religions, soit respectée et que nous suivions les enseignements des messies du passé. Essentiellement, il s'agit de mener une vie équilibrée, faite de tolérance, en harmonie avec soi-même, ses voisins, les autres êtres, la nature et le cosmos. Peut-être devons-nous concevoir de nouvelles institutions et de nouveaux programmes, ou remodeler et réorienter sensiblement les institutions existantes pour nous guider au début du prochain millénaire.

Nous devons également établir des programmes à court et à moyen terme de caractère plus pratique. Notre priorité la plus absolue est la nécessité d'éliminer la pauvreté, ce fléau et cette honte constants de l'humanité. Nous devrions mettre au point des mesures pour y parvenir dans les 10 premières années du siècle prochain. Si les riches partagent avec les pauvres au plan international et à l'intérieur des pays, ce n'est pas une tâche impossible. Déjà, les pays du Groupe des Huit ont convenu d'effacer les dettes passées des pays les plus pauvres. Cette tendance doit se poursuivre et l'aide à venir devrait essentiellement prendre la forme de dons soigneusement suivis plutôt que de prêts.

Deuxièmement, nous devons préserver et protéger notre environnement et notre écologie. Nous avons déjà vu que certaines régions s'efforcent de se débarrasser de leurs déchets contaminés en les transportant ailleurs. Il est nécessaire d'arrêter la production de déchets ou de contenir leur volume à la source. Dans certains cas, il est nécessaire de ralentir le niveau de consommation actuel, voire d'y renoncer, mais cela exige vision et détermination.

Enfin et surtout, nous devons réévaluer le rôle des institutions en nous concentrant sur leurs aspects positifs. L'Organisation des Nations Unies nous a rendus de grands services depuis plus de 50 ans. Elle a accompli un travail fort louable, qui va au-delà de son mandat initial, et elle s'est adaptée à l'évolution des besoins. C'est une tribune où l'on peut définir des objectifs communs. Mais nous devons manifester une détermination plus résolue de nous débarrasser des fonctions, comités et instances qui ont perdu leur pertinence et leur utilité.

Au sein de l'ONU, une grande tâche a été accomplie sous la direction hardie et visionnaire du Secrétaire général, Kofi Annan, et nous rendons tous hommage à sa sagesse et à ses capacités d'administrateur. Néanmoins, il reste encore d'autres tâches à accomplir et nous devons notamment poursuivre nos efforts en vue de réduire les montants

budgétaires croissants. Le Cambodge convient de la nécessité de réformer l'ONU. L'Organisation et ses organes spécialisés doivent être regroupés au niveau des pays dans le cadre du système des coordonnateurs résidents de l'ONU. En d'autres termes, il devrait y avoir une présence unique de l'ONU dans chaque pays, les organes spécialisés travaillant sous une direction unique, un peu comme une ambassade qui fournirait un cadre d'ensemble à toutes les activités menées par son pays dans le pays hôte.

Avec cette réforme, notre organisation mondiale devra améliorer ses critères de recrutement du personnel et des hauts fonctionnaires qui seront affectés à des postes dans les différents organismes de l'ONU, et en particulier à des postes dans les pays membres. Sinon, ils risqueraient de se prendre pour des dieux tout puissants, sans en avoir aucune vertu, et seraient prêts à violer la souveraineté d'un pays membre qui a versé une importante contribution pour payer leurs traitements élevés. Le Cambodge en a fait l'expérience dans l'histoire de sa coopération avec certains fonctionnaires de l'ONU.

Le Royaume du Cambodge estime qu'il est d'autre part nécessaire de respecter strictement la Charte des Nations Unies et de renforcer le rôle du Conseil de sécurité dans le processus du maintien de la paix dans le monde. Il lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle verse des contributions accrues au Programme des Nations Unies pour le développement, afin que ce Programme puisse continuer à fournir une aide au développement des pays les moins avancés.

Nous estimons également que le fait de punir les populations pauvres des pays les moins avancés en imposant des sanctions et des blocus économiques pour parvenir à des objectifs politiques va à l'encontre du principe d'humanité, du respect des droits de l'homme et du droit à l'autodétermination de la population du pays visé. C'est pourquoi le Cambodge appuie pleinement les nombreux pays qui demandent une levée immédiate du blocus économique imposé à Cuba.

Le Cambodge se félicite vivement de la décision prise par le Gouvernement indonésien d'accepter les forces de maintien de la paix multinationales de l'ONU en vue de rétablir et de renforcer l'ordre et la stabilité au Timor oriental. Nous nourrissons le ferme espoir que les forces multinationales de maintien de la paix déployées par l'ONU coopéreront efficacement avec le Gouvernement indonésien en vue d'instaurer rapidement et avec succès un climat de paix pour le bénéfice de la population du Timor oriental.

Enfin, je voudrais lancer une fois de plus un appel aux dirigeants du monde pour qu'ils saisissent l'occasion qui leur est offerte, à l'aube du nouveau millénaire, d'évaluer avec précision nos succès et le prix qu'ils ont coûté, ainsi que les périls futurs qui nous attendent, et pour qu'ils envisagent les mesures importantes à prendre en vue d'établir un nouvel ordre mondial qui permettra à notre planète de traverser le prochain millénaire en toute sécurité. Les leçons du passé devraient nous inspirer le désir de léguer aux générations à naître un patrimoine durable. Le Cambodge est disposé à contribuer à cet effort mondial.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre du Royaume du Cambodge de la déclaration qu'il vient de prononcer.

*M. Samdech Hun Sen, Premier Ministre du Royaume du Cambodge, est escorté de la tribune.*

#### **Allocution de M. Marc Forné Molné, Premier Ministre de la Principauté d'Andorre**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la Principauté d'Andorre.

*M. Marc Forné Molné, Premier Ministre de la Principauté d'Andorre, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la Principauté d'Andorre, M. Marc Forné Molné, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Forné Molné** (Andorre) (*parle en catalan; texte anglais fourni par la délégation*) : Nous approchons de la fin de l'année 1999, moment où beaucoup voient la fin d'une époque, car nous sommes tout près du nouveau millénaire. Son arrivée imminente nous amène à réfléchir sur l'histoire des hommes et des femmes.

C'est avec humilité que les pays occidentaux tels que le mien observent le développement humain qui, bien avant l'an 1 de notre ère, fut consigné dans d'autres calendriers pendant des milliers d'années, depuis que l'*homo sapiens* a commencé à créer des outils en bois et en métal, à enterrer ses morts avec dignité et à édifier des cultures et des empires toujours plus grands et aussi plus éphémères. Aujourd'hui, nous nous émerveillons devant les peintures mystérieuses des hommes préhistoriques, que nous trouvons en Andorre et dans toutes les Pyrénées, ou devant les

grands projets architecturaux de l'ancienne Égypte. Notre culture, nos techniques, notre mode de vie, ont certes changé, mais notre intellect, même s'il est plus cultivé et mieux informé, continue d'aborder les problèmes de l'existence humaine de la même façon, avec des hésitations — oscillant entre la superstition, la cruauté et la peur, d'un côté, et l'optimisme ou l'espérance de l'autre.

Bref, nous demeurons, à l'aube de l'an 2000, essentiellement humains et nous pouvons encore discerner en nous la trace des premiers hommes issus de l'évolution naturelle des espèces. Cependant, le progrès des sociétés humaines a si profondément modifié notre environnement que nous vivons une ère véritablement nouvelle, radicalement différente de toutes celles qui l'ont précédée. Ce nouveau monde, de date si récente et d'une présence si évidente qu'il ne nous vient pas à l'idée qu'il puisse être différent, c'est le monde du nouveau millénaire. La mondialisation définit l'esprit de notre temps. L'importance de ce phénomène mérite que les dirigeants de ce monde s'y arrêtent, ici, à l'Assemblée générale, et y apportent chacun leur perspective unique. L'universalité de cet organe international — où, grâce à la clairvoyance de ses fondateurs, toutes les nations, grandes et petites, parlent d'une même voix — en fait le lieu idéal pour engager une réflexion approfondie sur la mondialisation et ses effets.

Le XIXe siècle a vu la naissance du nationalisme qui, en cimentant des communautés humaines de toute taille, a mythifié souvent à l'extrême ses éléments unificateurs. L'État d'Andorre résulte, quant à lui d'un accord juridique qui l'a défini bien avant l'apparition des nationalismes. Notre identité nationale ne se fonde pas uniquement sur une langue, le catalan — que nous partageons avec nos voisins du Sud et du Nord — ou sur d'autres manifestations propres au nationalisme moderne. Le pilier de notre communauté, ce sont les institutions : une vie parlementaire et démocratique qui date de 1419, une paix qui a perduré sans interruption depuis 1278. C'est peut-être parce que la patrie andorrane est issue d'idées institutionnelles et politiques élaborées dans une expérience historique unique, née d'un pacte, que nous pouvons aujourd'hui mettre en relief ces idées dans mon allocution, de sorte qu'elles peuvent servir à l'ONU d'éléments institutionnels unificateurs, promouvant ainsi l'idée que tous devraient avoir part à la mondialisation dans un projet commun de progrès.

Ce qui importe dans le nouveau millénaire, c'est de savoir comment orienter cette mondialisation selon des critères directifs mondiaux pour que le garçonnet de la pampa et la petite Gabonaise qui s'écrient de peur et de joie devant le même dessin animé, et dont la culture de liberté

et les ambitions sont proches, leur enfance n'étant plus si différente du point de vue culturel, bénéficient aussi des mêmes chances aux niveaux politique et économique à l'âge adulte.

La mondialisation représente probablement la plus grande chance qui soit pour le genre humain, mais elle ne pourra développer son potentiel si nous ne savons pas l'accompagner des principes et des actions politiques au plus haut niveau permettant à ces nouvelles communautés «post-nationales», aux cultures différentes mais aux caractéristiques similaires, d'oeuvrer ensemble à un monde de paix et de progrès économique. Or cela ne pourra se faire sans l'ONU, l'Organisation indispensable. Il n'existe pas de nations indispensables, comme il n'y a pas d'hommes et de femmes qui soient meilleurs que d'autres par le seul accident de leur lieu de naissance. Ce que nous connaissons aujourd'hui, ce sont les préceptes politiques et économiques indispensables que nos parents, qui virent pointer l'apocalypse dans les événements innommables de la Première et de la Seconde Guerre mondiale, surent donner aux Nations Unies et aux autres organisations internationales. Cette Organisation que tant de gens aiment parfois critiquer et juger coupable de la lâcheté de ses Membres représente, par sa raison d'être, le meilleur dont soient capables les êtres humains.

La puissance politique de l'ONU vient de ce qu'elle représente dans le cadre de la défense des droits de l'homme et de la résolution pacifique des conflits. Sa force dans le monde économique tient à son appel éthique au développement. En parlant plus tôt des enfants de la pampa argentine ou du Gabon, j'aurais aussi bien pu parler des enfants du Midwest américain ou du Sud-Est asiatique, des Pyrénées françaises ou de la péninsule arabe. Beaucoup de ces garçons et filles grandiront avec les mêmes aspirations, en raison de la mondialisation de la culture, mais une fois à l'âge adulte, les possibilités d'exploiter leurs potentialités ne seront pas les mêmes, ce qui représentera une grande frustration, d'où le risque de nouveaux affrontements et de conflits, d'exploitations et de corruption. Pour beaucoup de ces enfants, la mondialisation a peu de sens.

Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur le fait que 20 % de l'humanité vivent dans des conditions d'extrême pauvreté, et que de nombreux millions d'autres êtres humains en sont très proches. Que représente pour tous ces gens la culture mondiale? Peut-être uniquement un mirage de ce qu'ils auraient pu posséder et dont ils auraient pu profiter si le destin les avaient fait naître dans des pays plus riches. Le monde compte aujourd'hui plus de 1,5 milliard de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable, aux soins

de santé de base et qui sont en majorité analphabètes. Quelle sorte de communauté mondiale voulons-nous construire quand ces chiffres ne cessent de s'accroître? L'ONU nous informe sur ce qui doit être fait; le Sommet social de Copenhague en 1995 nous a montré la voie à suivre et nous lui avons emboîté le pas, mais il faut le faire plus fermement. Pourquoi n'essayons-nous pas, dans les prochaines décennies, de faire appliquer par les organisations économiques, par exemple l'Organisation mondiale du commerce, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, les volontés exprimées dans les documents de l'ONU? Faute de quoi, la mondialisation ne sera que ce qu'elle est maintenant : une dictature du monde de la haute finance sur les peuples et leurs représentants légitimes.

Aborder la question de la responsabilité des États qui administrent les fonds d'aide économique revient à parler des droits politiques, du progrès de la démocratie, de la transparence des processus politiques et économiques et de la consolidation de l'état de droit. Les modèles existent et s'ils se sont développés en des points spécifiques de la planète, ils ne portent aucun «copyright» de fabrication. Les collectivités humaines sont libres ou ne le sont pas; il n'existe pas d'alternative. La véritable démocratie, le fait de pouvoir choisir les personnes qui prennent en charge l'intérêt public lors d'élections régulières, est la seule forme de démocratie qui puisse être défendue. De nos jours, avec l'information dont nous disposons, personne ne peut oser défendre la tyrannie par des arguments culturels. Dans les premières années du siècle nouveau, il sera nécessaire de veiller à préserver intacts les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de faire en sorte que l'éducation de l'individu à sa responsabilité sociale devienne une réalité partout et que la démocratie soit acceptée comme la seule forme naturelle de tout régime politique.

Le dernier conflit au Timor oriental illustre bien les possibilités et en même temps les dangers auxquels l'ONU est appelée à faire face. D'un côté, nous avons un processus long mais fructueux qui, après la consultation populaire et le verdict des urnes, accepté par toutes les parties en présence, mène à un règlement sans équivoque de la question. D'autre part, une fois réussi ce processus démocratique, la violence éclate et il faut réagir d'urgence afin de limiter un massacre. La capacité de réaction de l'ONU, de mobilisation des forces des États qui la composent devient alors essentielle. C'est là la troisième composante de l'action de l'ONU qu'il faudra améliorer par rapport à son état actuel. Le maintien de la paix doit pouvoir compter sur des mécanismes d'intervention plus puissants, plus systématiques, qui permettent une réaction rapide et garantissent l'efficacité de la politique de dialogue par sa traduction dans les faits.

La mondialisation, réalité d'aujourd'hui, présente à la fois des perspectives positives et des dangers. Pour être un outil de progrès, elle doit s'accompagner d'un cadre de référence aussi bien politique — démocratie, primauté du droit et des droits de l'homme — qu'économique — objectifs d'éradication de la pauvreté et du développement. Ce cadre doit s'appuyer sur le système des Nations Unies, doté d'une véritable capacité d'intervention pour un maintien de la paix plus efficace. Tel a été le point de départ de mes observations. Je peux vous assurer que l'Andorre, petit État Membre de l'ONU depuis 1993 seulement, fera tout son possible pour que la volonté de faire de l'ONU l'instrument d'une mondialisation positive ne soit pas en vain. Il ne cesse déjà d'intensifier ses activités au sein de l'Organisation.

La participation active de l'Andorre à la Conférence de Rome pour la création de la Cour pénale internationale, durant laquelle mon pays a été le second pays après l'Italie à signer le Statut et dont il a aussi rédigé les premières lignes, illustre bien la détermination de l'Andorre d'aider au renforcement du droit international dans le monde.

J'ai le plaisir d'annoncer aujourd'hui à l'Assemblée qu'une fois l'étude juridique du document et sa traduction du catalan achevées, mon gouvernement remettra au Conseil général, notre Parlement, copie du Statut pour ratification. Nous espérons ainsi être parmi les premiers États à permettre à la Cour pénale internationale (CPI) de devenir une réalité, après avoir été l'un des tout premiers à ratifier le statut pour qu'il ait force de loi. Un autre petit pays européen, la République de Saint-Marin, nous a devancés dans cette voie et nous le félicitons de sa promptitude et de son appui à la CPI.

Le travail de l'Andorre sur les questions relatives aux droits de l'homme à l'Organisation des Nations Unies continuera d'occuper une place importante à cette cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. En particulier, notre délégation va suivre avec intérêt les travaux de la Commission des droits de l'homme lors de ses différentes sessions à Genève. La volonté de l'Andorre de marquer son opposition à la peine de mort sera à nouveau exprimée. Nous insisterons également sur la nécessité d'enseigner les droits de l'homme aux enfants, comme le souligne l'article 29 de la Convention relative aux droits des enfants. Nous comptons aussi travailler cette année sur les autres Conventions des Nations Unies relatives aux droits de l'homme auxquelles l'Andorre a pris l'engagement d'adhérer dès que les procédures internes auront été conduites.

En 2001, la rotation parmi les États du Groupe d'Europe occidentale et autres États permettra à l'Andorre d'occuper un siège au Conseil économique et social. Ceci représente pour nous un but important sur le plan international et nous avons le plaisir de vous informer que l'Andorre a commencé ses travaux préparatoires pour sa présence au sein de cet organe si vital pour l'Organisation des Nations Unies. Les délibérations pour la prochaine session du Conseil économique et social auront lieu à New York, en l'an 2000. Pour la session de 2001, à laquelle nous participerons en tant que membre à part entière, l'ouverture à Genève, au siège de l'Organisation des Nations Unies, d'une annexe de notre Mission permanente nous permettra de suivre les travaux. À cette fin, j'ai donné instruction à notre représentant permanent qu'au cours de cette session il choisisse certains membres de son équipe et définisse leur tâche et le rôle qu'ils pourront jouer pour l'Andorre, lors de la session du Conseil économique et social en l'an 2001. Cette préparation devrait garantir que notre contribution soit à la hauteur de la noble tâche accomplie par le Conseil, particulièrement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Sur le plan économique toujours, la candidature de l'Andorre à l'Organisation mondiale du commerce représente aujourd'hui l'un des plus grands défis auxquels doit faire face mon pays. Un autre grand défi pour nous, c'est la recherche des moyens de développer des liens avec nos voisins de l'Union européenne. En tant que petit État qui cherche à saisir les occasions de développement économique qui peuvent s'offrir à lui, l'Andorre trouve un intérêt particulier à participer activement aux courants commerciaux mondiaux.

En 1998, chaque Andorran a versé environ 6 dollars des États-Unis à notre budget au titre de contribution à l'Organisation des Nations Unies. Telle est notre contribution par habitant au budget de l'Organisation. Je sais que ce n'est pas une énorme contribution, mais elle est bien supérieure à celle que donne ou que devrait donner chaque habitant de très grands pays à revenu élevé. Une grande partie de la somme remise par les habitants d'Andorre constituait une contribution volontaire à l'effort de désarmement. Une exposition sur les enfants et les armes de petit calibre, organisée par le Secrétaire général adjoint Dhana-pala, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, parrainée par l'Andorre, a été récemment inaugurée. Cette exposition sera organisée dans différents endroits du monde pour faire prendre conscience de la tragédie que constitue la prolifération des armes de petit calibre dans les zones de conflit, particulièrement pour les jeunes. Nous avons aussi contribué au financement de programmes destinés à collecter les armes de petit calibre dans un certain nombre de pays qui

souffrent de ce fléau. Mon pays a la volonté de continuer à participer à des initiatives similaires pour exprimer sa solidarité avec les actions en faveur de la paix entreprises par les Nations Unies. Il est juste qu'un pays comme le mien, qui a eu la chance de vivre 721 années de paix ininterrompue, participe au sein de l'Organisation des Nations Unies à des initiatives favorisant la naissance d'une culture de paix.

La dernière fois que j'ai visité le Siège de l'Organisation des Nations Unies, au mois de mai de l'année dernière, c'était pour présenter un programme d'informatisation des archives du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États au groupe de travail de haut niveau sur l'informatique. Je suis heureux que la mission diplomatique d'un petit État comme le nôtre puisse mener à bien ce projet, avec l'assistance du Centre national des sciences informatiques d'Andorre. Les serveurs installés à la Mission d'Andorre fonctionnent correctement et d'autres groupes régionaux ont sollicité notre assistance pour installer un système similaire. Je réitère donc la proposition que j'avais faite l'année passée, en réaffirmant que l'Andorre est prête à coopérer avec tous les groupes régionaux qui le désirent.

L'Organisation des Nations Unies est certes imparfaite, mais c'est la meilleure organisation que nous ayons pour guider ce monde imprévisible du troisième millénaire vers une culture de paix, de solidarité internationale et aussi dans la voie du développement.

Il y a beaucoup de tâches inachevées : la réforme du Conseil de sécurité, les nouvelles tâches qui attendent le Conseil de tutelle, la revitalisation du Conseil économique et social, le nombre accru des situations où il y aurait lieu de mener des opérations de maintien de la paix, entre autres.

Nous avons une grande chance de changer ce monde si transformé par la mondialisation. N'oublions pas cependant qu'à la fin de ce siècle marqué par les pires excès de l'humanité, l'Organisation des Nations Unies incarne le sens humain de la charité et qu'au centre de l'ONU, il n'y a pas de machine, mais des êtres humains, si exceptionnels soient-ils : au premier rang d'entre eux, Kofi Annan, le Secrétaire général; Didier Operti, le Président sortant de l'Assemblée générale, que nous remercions sincèrement de l'excellent travail qu'il a accompli; Theo-Ben Gurirab, le nouveau Président, que nous félicitons de son élection; et tant d'autres personnes qui apportent leurs convictions individuelles dans cette maison commune de l'humanité. Nous sommes réconfortés en pensant non pas aux structures, mais aux personnes qui travaillent infatigablement pour un monde

meilleur. Ayons donc l'optimisme de croire en l'espèce humaine. Car je crois que comme l'a dit le prix Nobel de la paix, William Faulkner :

«L'homme ne survivra pas simplement, il prévaudra. Il est immortel, non pas parce qu'il est la seule créature à avoir une voix infatigable, mais parce qu'il possède une âme, un esprit capable de compassion, de sacrifice et de persévérance.»

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais remercier le Premier Ministre de la Principauté d'Andorre de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Marc Forné Molné, Premier Ministre de la Principauté d'Andorre, est escorté de la tribune.*

#### **Allocution du Premier Ministre de la République des Fidji, M. Mahendra Pal Chaudhry**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant écouter l'allocution du Premier Ministre de la République des Fidji.

*M. Mahendra Pal Chaudhry, Premier Ministre de la République des Fidji, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand plaisir que de souhaiter la bienvenue au premier Ministre de la République des Fidji, S. E. M. Mahendra Pal Chaudhry.

**M. Chaudhry** (Fidji) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi, aujourd'hui, que de présenter à l'Assemblée les salutations sincères et les meilleurs voeux du Gouvernement et du peuple des Fidji.

En leur nom, je félicite le Président de son élection. Il sera sûrement intéressé de savoir que son grand pays, la Namibie, est placé dans le même pool que mon pays pour la prochaine Coupe du monde de rugby qui débute le mois prochain au pays de Galles. Alors que nous sommes des adversaires amicaux sur le terrain de rugby, nous sommes assurés qu'ici, avec sa large expérience et ses remarquables compétences, nous pouvons espérer avoir encore une fois une session de l'Assemblée générale couronnée de succès.

Nous voulons aussi exprimer nos remerciements et notre gratitude à notre exceptionnel Secrétaire général et aux membres du Conseil de sécurité pour la sagesse et la

compétence avec lesquelles dont ils ont dirigé l'Organisation des Nations Unies au cours de l'année écoulée.

Le défi premier auquel doit faire face la communauté internationale sera toujours d'aider à garantir la liberté et la justice, la paix et la prospérité, dans chaque canton de notre habitat commun — la belle planète Terre.

Je suis convaincu que la présente session de l'Assemblée générale portera une attention toute particulière aux questions spécifiques qui touchent directement à notre responsabilité collective, en tant qu'États membres de l'Organisation des Nations Unies, s'agissant de promouvoir la paix, la sécurité et le développement pour transformer notre belle planète Terre en un lieu meilleur et plus sûr pour tous ses habitants.

À cet égard, je voudrais remercier le Gouvernement de la République d'Indonésie d'avoir fait preuve de clairvoyance en donnant au peuple du Timor oriental la liberté de décider de son avenir politique. Maintenant qu'ils en ont librement décidé, les Fidjiens s'associent aux autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ont lancé un appel au Gouvernement indonésien pour qu'il facilite une transition pacifique et sans désordres du Timor oriental vers l'accession à la pleine souveraineté nationale et à l'indépendance.

À cette fin, il est indispensable que tout soit mis en oeuvre pour rétablir l'ordre public et garantir que des mesures de sécurité efficaces seront mises en place, afin de permettre au peuple du Timor oriental de regagner leur foyer. La tragédie qui a frappé ce pays, entraînant la mort de centaines de personnes, n'aurait jamais eu lieu si le Gouvernement et l'armée indonésien avaient assumé correctement la responsabilité qui leur incombait de régler avec fermeté le problème des éléments armés illégaux.

En tant que membre de la famille des Nations Unies, les Fidji sont disposées à participer avec d'autres États Membres à une force de maintien de la paix des Nations Unies au Timor oriental qui serait chargée de jeter les fondements d'une paix durable dans cette nouvelle nation. Nous demandons également à la communauté internationale de fournir une assistance tangible afin de permettre au Timor oriental de mettre en place un gouvernement viable et de reconstruire son économie mise à mal.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer l'intérêt que les Fidji ne cessent de porter aux opérations des Nations Unies au Liban, au Sinaï, en Bosnie et au Kosovo. Dans les limites de notre propre région des îles du Pacifique, nous

demeurons disposés à soutenir et aider la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans sa lutte pour ramener définitivement la paix à Bougainville, dans le cadre d'une mission de paix régionale du Forum du Pacifique Sud. Dans les Îles Salomon, nous sommes prêts à coopérer avec le Gouvernement, à l'invitation et sous l'égide des Nations du Commonwealth, pour rétablir la paix et promouvoir la bonne volonté et la compréhension parmi la population de cet État voisin de grande importance. Le principe directeur de cette participation des Fidji est le respect des droits souverains des pays en question et le maintien des droits démocratiques et des libertés de leurs peuples.

À nous, Fidjiens, l'idée de faire des sacrifices pour servir nos intérêts communs n'est nullement étrangère, car c'est grâce à la volonté des diverses communautés qui constituent notre société multiethnique et multiculturelle de faire des sacrifices pour sauvegarder notre avenir collectif que nous sommes parvenus à édifier un cadre constitutionnel accepté de tous pour la paix et la prospérité de notre pays. En juillet 1997, nous avons adopté à l'unanimité une nouvelle Constitution qui remplace la Constitution inspirée par des intérêts ethniques qui avait été imposée à notre peuple après les coups d'État militaires de 1987. En vertu de cette nouvelle Constitution, des élections générales ont eu lieu en mai dernier. C'est au cours de ces élections libres et démocratiques que mon Gouvernement a été élu avec une majorité nette écrasante. Nous avons gagné les élections, car notre Parti de la coalition populaire a promis d'adopter des politiques de développement qui soient tout particulièrement axées sur les besoins fondamentaux de la population — le besoin d'un revenu régulier grâce à des possibilités d'emploi ou à la création d'entreprises; le besoin d'une meilleure éducation et de services délivrant de meilleurs soins de santé; l'approvisionnement en eau potable; l'énergie électrique; un logement décent à un prix accessible; des rues et un quartier sûrs; et un environnement propre et sain. Mais nous les avons gagnées surtout parce que nous avons insisté sur l'impératif d'aider et de secourir les pauvres, ceux qui ont un faible revenu et ceux qui, de plus en plus nombreux et pour des raisons indépendantes de leur volonté, vivent dans la pauvreté absolue.

On ne peut lutter efficacement contre le chômage et la pauvreté que lorsque chacun a la possibilité, grâce au développement, d'exploiter pleinement les talents et les capacités que Dieu lui a donnés. Pour promouvoir le développement, nous avons besoin d'une croissance économique soutenue, une croissance qui crée des emplois et offre des possibilités aux nombreuses couches de la société : une croissance qui n'engendre la richesse que pour quelques-uns et n'atteint pas la masse, écrasée par sa pauvreté, ne saurait

être considérée comme conforme à l'intérêt de la nation. Nous avons donc besoin de promouvoir une croissance économique axée sur le développement humain : il faut que chaque citoyen, dans toute société, ait droit à sa part des bénéfices de la croissance, du développement et du progrès — non seulement sous la forme du bien-être matériel, mais également sous celle d'une meilleure qualité de vie grâce à l'épanouissement individuel et à la satisfaction que lui procure le fait de rendre service à autrui et d'être apprécié par ses voisins et ses concitoyens.

Il en est de même pour la communauté mondiale. Il faut chercher à promouvoir un commerce international plus libre pour susciter une croissance et une prospérité plus grandes, avec une exigence accrue de justice économique et sociale. À des réunions internationales comme celles-ci, nous entendons les orateurs formuler avec grandiloquence des platitudes et la promesse d'arrangements internationaux qui seraient favorables à toutes les nations. C'est exactement le genre de discours que nous entendons à l'Organisation mondiale du commerce de ceux qui promettent que le libre échange sera bénéfique. En réalité, toutefois, les chances ne sont jamais les mêmes, et elles sont encore moins égales, étant donné que les conditions et les circonstances diffèrent de pays à pays. Il n'est dès lors pas surprenant que des accords internationaux dont le véritable but était de promouvoir le développement d'un commerce international plus libre et mutuellement avantageux ont souvent été sapés et déjoués par des décisions et des mesures unilatérales visant à protéger des intérêts nationaux économiques et politiques établis.

La mondialisation et l'interdépendance grandissante nécessitent que la communauté internationale, et tout particulièrement les économies qui dominent le commerce mondial, les finances internationales, la technologie et la production industrielle, s'engagent à prendre des dispositions spéciales en faveur de l'économie des pays en développement. L'objectif doit être de leur offrir de nouvelles possibilités d'augmenter leurs revenus grâce à leurs propres efforts, en tant que participants au système mondial des échanges.

C'est pourquoi mon pays, de concert avec d'autres pays des régions du Pacifique, de l'Afrique et des Caraïbes, est profondément reconnaissant à l'Union européenne des accords commerciaux spéciaux et autres accords conclus dans le cadre de la Convention de Lomé. Aux Fidji, 300 000 personnes, sur une population totale de 800 000, dépendent directement ou indirectement de l'industrie sucrière pour assurer leur subsistance. Mais c'est le protocole sur le sucre de la Convention de Lomé, conclu avec

l'Union européenne, qui aide cette industrie très importante à survivre et nous permet d'atteindre le niveau de productivité interne indispensable au renforcement de notre compétitivité internationale.

De même, c'est l'Accord de coopération commerciale et économique pour la région du Pacifique Sud, conclu entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande, d'une part, et les nations insulaires du Pacifique, de l'autre, qui a été un facteur positif dans l'augmentation des exportations des îles du Pacifique vers ces deux pays. Cet Accord a encouragé la création de nouvelles industries dans le secteur manufacturier de notre pays, considérablement augmenté nos recettes d'exportation et contribué à créer de nouveaux emplois pour des milliers de nos concitoyens.

Nous sommes, bien entendu, reconnaissants de l'aide au développement que nous recevons de donateurs tant bilatéraux que multilatéraux. Je suis particulièrement reconnaissant à nos donateurs traditionnels, tels que l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, le Royaume-Uni, l'Union européenne, la République populaire de Chine et beaucoup d'autres encore, ainsi qu'aux diverses organismes de développement des Nations Unies. Cette aide au développement a été extrêmement précieuse pour nos efforts de développement économique et social.

Nous apprécions grandement cette assistance, mais nous pensons que la meilleure façon de nous aider, c'est de nous donner davantage de possibilités en matière de commerce et d'investissement, pour nous aider à augmenter nos taux de croissance et à réaliser des progrès grâce à notre auto-suffisance. Nous apprécierions donc que les Nations Unies renforcent leur soutien à des politiques mondiales qui contribuent à accroître l'investissement de capitaux étrangers dans les pays en développement et l'aide à ceux-ci.

Nous avons été très déçus par la communauté internationale et notamment par les institutions donatrices bilatérales et multilatérales et les marchés des grands pays développés, qui, à notre sens, n'ont pas fait preuve d'une volonté véritable de se montrer réceptifs au Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Voilà cinq ans que les engagements du Programme de la Barbade ont été adoptés. J'espère donc vivement que la prochaine session extraordinaire consacrée aux petits États insulaires en développement se mettra d'accord sur un régime commun de soutien international afin de les aider dans leurs efforts de réalisation du développement durable.

À cet effet, mon gouvernement se félicite de l'intérêt accordé par les organismes multilatéraux tels que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Banque asiatique de développement en vue d'aider les économies en développement à éliminer la pauvreté, à renforcer le développement des ressources humaines grâce à une meilleure éducation et de meilleurs centres et soins de santé, et à élargir les infrastructures pour faciliter un investissement accru de la part d'investisseurs tant étrangers que nationaux.

Je saisis cette occasion pour féliciter le Royaume des Tonga, la République de Nauru et la République de Kiribati de leur admission à l'Organisation des Nations unies. Leur admission ajoutera sans aucun doute force et résonance à la voix des nations insulaires du Pacifique dans cette très importante instance internationale. Mais comme eux, nous-mêmes à la République des Fidji, reconnaissons qu'en fin de compte, l'ONU tire sa force de la qualité de la détermination des États Membres de remplir sa mission et de ses objectifs, tel qu'énoncés dans la Charte des Nations Unies et les autres documents pertinents.

L'Article 56 de la Charte nous rappelle notre responsabilité commune. Tous les États Membres doivent s'engager à prendre des mesures ensemble et séparément, en coopération avec l'Organisation, pour réaliser ses objectifs.

L'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme énonce que nous sommes tous doués de raison et d'une conscience et devrions agir dans un esprit de fraternité. Dans mon pays, nous avons, dans notre nouvelle Constitution, adopté un certain nombre de principes fondamentaux comme base de consolidation de la paix, de l'unité et de la stabilité dans notre société multiethnique et multiculturelle. Aux Fidji, nous avons foi dans le multiculturalisme qui reconnaît la valeur et la contribution de chaque communauté et également dans le fait que cette diversité culturelle permet d'enrichir notre société. Nous unissons nos citoyens, en mettant l'accent sur nos besoins communs en tant qu'êtres humains.

Nous sommes profondément convaincus que le Gouvernement a le devoir d'accorder une attention égale aux besoins de développement de tous ses citoyens, indépendamment de la race, de la religion, du sexe, ou du statut économique ou social. Ces principes et cette approche ont cours aux Fidji et je suis sûr que leur application universelle contribuera à la paix internationale, à la bonne volonté et à la compréhension. En fait, alors que nous tournons notre regard vers un nouveau millénaire et, en particulier, vers le sommet du millénaire de l'Assemblée générale en septembre de l'année prochaine, nous devons l'envisager avec

sérieux et détermination en tant qu'occasion unique de reconstruire les bases de la coopération internationale.

Ma délégation appuie pleinement les efforts du Secrétaire général pour réformer l'Organisation. Elle fut créée il y a cinquante-quatre ans. Pour être efficace, cette réforme doit inclure une révision de la Charte des Nations Unies, afin de refléter les réalités d'aujourd'hui.

S'agissant du Conseil de sécurité, il faudrait augmenter le nombre des membres permanents et non permanents sur la base d'une répartition plus équitable des diverses régions géographiques. Nous demandons aussi un remaniement des groupes régionaux existants au sein de l'Organisation des Nations Unies aux fins de leur représentation dans les divers organes et dans les institutions spécialisées qui devrait être modifié. Ceci permettra d'assurer une représentation juste et équitable des différentes régions géographiques.

Les pays du Pacifique Sud, par exemple, font actuellement partie, soit du Groupe des États d'Asie, soit du Groupe des États d'Europe occidentale. L'Australie et la Nouvelle-Zélande font partie du deuxième groupe. D'autre part, les Îles Fidji et d'autres États insulaires du Pacifique Sud sont membres du premier groupe. Une telle configuration est non seulement discriminatoire sur le plan ethnique, mais aussi de nos jours, artificielle et non pertinente.

Je pense donc qu'il est temps pour les États Membres du Pacifique Sud d'avoir leur propre groupe régional distinct au sein de l'Organisation. En proposant cela, nous ne demandons pas quelque chose de totalement nouveau. En fait, cet arrangement est déjà accepté dans des institutions des Nations Unies telles que l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

S'agissant de son programme de développement, nous pensons que l'Organisation des Nations Unies doit accorder une attention accrue à sa responsabilité, au titre de l'Article 55 de la Charte, concernant la promotion de la coopération internationale dans le développement socioéconomique, en insistant sur les besoins des pays en développement.

Le Sommet mondial pour le développement social de Copenhague (1995) a pris 10 engagements majeurs qui feraient partie du Programme d'action international destiné à renforcer le développement social, à savoir notamment l'élimination de la pauvreté par des actions nationales décisives et la coopération internationale. Nous attendons avec intérêt l'examen de cet important Programme d'action, auquel l'Organisation procédera l'an prochain. À l'approche

du nouveau millénaire, que ce soit une tâche majeure pour l'Organisation de réaffirmer son engagement à l'égard de l'objectif essentiel de promotion de la justice sociale en tant que priorité du développement économique, tant au sein de chaque nation qu'entre les nations.

Il nous appartient à tous — États Membres, institutions multilatérales telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, et divers organismes de développement des Nations Unies — de prendre en coopération toutes les mesures voulues pour créer les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires à des relations amicales et pacifiques entre pays.

Comme je l'ai dit, notre qualité de membre de l'Organisation et notre présence à cette session de l'Assemblée générale reflètent notre adhésion à la Charte des Nations Unies en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je demande à tous les États Membres de travailler ensemble pour encourager le règlement des conflits par le dialogue et la recherche du consensus. Et nous devons le faire en reconnaissant et en respectant la souveraineté et l'indépendance nationales.

En tant qu'hommes et femmes de bonne volonté, nous sommes rassemblés ici, à l'Organisation des Nations Unies, pour réaffirmer notre engagement commun de promouvoir un monde plus pacifique. Mais rappelons-nous que la paix n'est pas seulement l'absence de guerre ou de conflit. La paix ne peut être effective et durable que si nous coopérons étroitement pour créer des conditions de vie où la liberté et la sécurité, la justice et la dignité aient leur place.

Nous devons donc collaborer et coopérer afin de promouvoir l'échange international des biens et services, des transferts financiers et de technologie bénéficiant à tous les pays, quels que soient leur taille et leur niveau de développement. Agissons de concert et de manière responsable pour garantir et protéger notre si précieux environnement national et mondial.

Pour terminer je prie le Tout-Puissant de nous bénir tous, en tant qu'enfants de Sa création divine, avec Sa sagesse et Son amour, afin que nous puissions vivre ensemble comme des frères et soeurs unis par une sollicitude mutuelle et soucieux du bien-être de chacun.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République des Fidji de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Mahendra Pal Chaudhry, Premier Ministre de la République des Fidji, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire et ancien Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Amara Essy. J'ai le plaisir et l'honneur de souligner que M. Amara Essy est le deuxième ancien Président de l'Assemblée générale que nous avons entendu aujourd'hui. Le premier a été M. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République algérienne démocratique et populaire, qui a parlé ce matin.

**M. Essy** (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, je voudrais dire à notre ami, Theo-Ben Gurirab, combien je suis fier et heureux de voir un fils de l'Afrique et un ami conduire l'Assemblée générale vers le nouveau millénaire. Je le félicite vivement et suis convaincu que l'expérience qu'il a acquise, d'abord en tant que représentant de l'Organisation du peuple du Sud-Ouest africain auprès de l'Organisation des Nations Unies, et ensuite au cours de sa riche carrière diplomatique, tout ceci l'aidera à résoudre les questions complexes auxquelles cette session est, et sera confrontée. Cet honneur rejaillit sur son pays et sur tout le continent africain. Je vous prie également de bien vouloir transmettre mes félicitations aux membres du Bureau. Qu'il a assuré de la disponibilité et de la volonté constantes de la délégation ivoirienne à oeuvrer avec lui pour le succès des travaux de cette session.

Qu'il me soit permis également d'exprimer à son prédécesseur, S. E. M. Didier Operti de l'Uruguay, notre reconnaissance pour la qualité du travail accompli durant sa présidence.

Au Secrétaire général M. Kofi Annan, je voudrais rendre un hommage appuyé et réitérer les appréciations de la Côte d'Ivoire pour la manière diligente et compétente avec laquelle il s'acquitte du mandat qui lui a été confié.

Ma délégation souhaite la bienvenue aux trois nouveaux Membres de notre Organisation, les Républiques de Kiribati et de Nauru ainsi que le Royaume des Tonga.

À l'aube du nouveau millénaire, notre organisation doit s'adapter aux nouvelles données des relations internationales pour accroître son efficacité dans tous les domaines y compris dans celui du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Chaque jour qui passe nous révèle les dysfonctionnements dont souffre la société internationale. Près de 10 ans après l'euphorie qu'avait fait naître la fin des antagonismes idéologiques, nous ne sommes toujours

pas parvenus à mettre en place les instruments de régulation politique, économique et financière susceptibles de déboucher sur le monde apaisé auquel nous invitait la Charte de 1945.

Au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle, nous ne pouvons que constater que la force continue de prévaloir sur le droit, que les foyers de guerre ne cessent de se multiplier, que les droits de l'individu sont souvent bafoués et qu'une grande partie de l'humanité n'a qu'une lointaine idée du progrès social.

Pourtant la Charte de 1945 conserve toute son actualité, seule fait défaut l'application intégrale des grands principes qui y sont proclamés. La foi des peuples dans l'Organisation des Nations Unies demeure totale. Elle nous oblige à faire un effort soutenu pour accroître sa crédibilité et renforcer sa capacité de répondre aux défis qui se posent à elle.

Depuis plusieurs années, notre Organisation s'est engagée sur la voie de sa rénovation. Plusieurs groupes de travail ont été mis en place pour parvenir à une réforme des principales structures visant à les rendre plus adaptées au nouveau contexte international. Le Secrétaire général de l'ONU s'est lui-même investi dans cette mission, en se chargeant, entre autres, d'engager les réformes qui relèvent de sa compétence. Il nous appartient, aujourd'hui, à nous États Membres, d'agir ensemble pour que ce processus aboutisse au cours des prochains mois.

Le Sommet du millénaire, convoqué en septembre prochain, consacrera, nous l'espérons, le lancement de l'ONU du XXI<sup>e</sup> siècle. Dès lors, il est plus qu'urgent de faire aboutir le projet d'élargissement du Conseil de sécurité. Nul doute qu'en élargissant la représentation du collège des membres permanents et non permanents, où l'Afrique devrait avoir toute sa place, l'on contribuera ainsi à corriger aussi le déficit de visibilité politique dont souffre le Conseil de sécurité. La crise du Kosovo a montré à quel point il était nécessaire de réaffirmer la primauté du Conseil, et à travers elle, celle de l'ONU.

Un Conseil de sécurité confirmé dans son autorité ne peut signifier en rien une réduction du rôle de l'Assemblée générale. Celle-ci, forte de la légitimité que lui confère sa représentativité, doit être au coeur du système avec tout ce que cela implique comme aptitude à fixer les grandes orientations de l'ONU. Mais cette refonte institutionnelle, ne peut revêtir tout son sens que si tous les États s'acquittent de leurs obligations financières. En réitérant la validité des principes de la Charte, à l'aube du nouveau millénaire, nous

nous engageons à assurer, pour les générations futures la paix et la sécurité internationales.

Depuis deux ans, notre Organisation porte une attention très particulière aux conflits qui déchirent l'Afrique. Dans son rapport (S/1998/318) présenté devant le Conseil de sécurité, le 13 avril 1998, le Secrétaire général a mis l'accent sur les nombreuses causes de ces conflits. Il a passé en revue les moyens à mettre en oeuvre pour promouvoir la paix, et celui qui est le plus important, c'est-à-dire une politique de développement permettant d'éradiquer les germes de la violence. De leur côté, les États africains ne ménagent aucun effort pour se doter de mécanismes qui permettent de prévenir des situations conflictuelles ou d'intervenir en cas de nécessité.

C'est fort de la conviction que la guerre n'est pas une fatalité et que les clés de la paix sont accessibles dès lors que la volonté politique existe, que, dans un bel élan d'unanimité, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine a fait de la restauration de la paix sur le continent la première des priorités de son action pour les années à venir.

Mais que l'on ne se méprenne pas : cet objectif ne sera atteint que si la communauté internationale qu'incarne notre Organisation mobilise et appuie résolument les efforts de l'Afrique. Il n'est pas dans mon propos d'ignorer tout ce qui a été fait par les pays amis, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, le Japon et le Canada, pour ne citer que ceux-là, pour explorer de nouvelles pistes en vue de promouvoir la paix et la sécurité en Afrique et renforcer les capacités africaines en la matière. Je voudrais rappeler ici la mise en place dans mon pays, à Zambakro, d'un centre de formation militaire spécialisé dans les méthodes techniques de maintien de la paix, et qui est ouvert à tous les États africains.

Je ne saurais non plus passer sous silence les initiatives prises par notre Organisation là où frappe le fléau de la guerre, dans son horreur extrême comme en Sierra Leone, dans son aveuglement comme par exemple en Guinée Bissau, ou encore en République démocratique du Congo. L'Accord qui a été signé à Lusaka, le 10 juillet dernier, et auquel viennent de se rallier toutes les branches du Rassemblement congolais pour la démocratie, doit beaucoup à la persévérance du Secrétaire général et au travail de persuasion accompli par son Envoyé spécial.

L'ONU, pour sortir notre continent de la spirale de la violence, agit tant en amont qu'en aval des crises, conju-

quant ses efforts avec ceux de l'OUA et des organisations régionales et sous-régionales.

À l'image de ce qu'elle avait réalisé avec succès en Macédoine, l'ONU a expérimenté en République centrafricaine une mission préventive de maintien de la paix, qui jusqu'à ce jour a atteint ses objectifs. Elle a ainsi empêché le pays d'amorcer la descente aux enfers que paraissaient préfigurer les mutineries à répétition de 1996 et 1997 et les tensions politiques et sociales qui s'en étaient suivies. Je me réjouis d'autant plus de ce constat que mon pays y a dépêché un contingent de 235 hommes composé d'une unité médicale, d'un escadron blindé et d'éléments faisant partie de l'état-major.

Même si elle est plus complexe, au regard des nombreux enjeux de la situation dans la sous-région, l'action de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) mérite également d'être saluée. Elle a permis, ce qui n'est pas rien, d'instaurer une dynamique de dialogue qui finira par l'emporter définitivement sur les passions et les divisions qu'a longtemps suscitées ce conflit.

La Côte d'Ivoire se félicite de l'évolution de la situation au Moyen-Orient, notamment des récentes mesures prises par le Premier Ministre d'Israël, Ehud Barak, et le Président Yasser Arafat visant à mettre en oeuvre une paix juste et équitable garantissant les droits inaliénables du peuple palestinien et le droit à l'existence d'Israël dans des frontières sûres et reconnues.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner tout ce qui a été entrepris pour renforcer la coopération en matière de maintien de la paix avec l'Organisation de l'unité africaine, mais aussi avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté de développement de l'Afrique australe. Il ressort que l'ONU paraît progressivement surmonter — ce dont il faut se réjouir — le syndrome somalien qui l'avait conduite à réviser à la baisse ses engagements.

La perspective de voir l'Organisation déployer prochainement une force de maintien de la paix de plus de 20 000 hommes pour la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka en République démocratique du Congo, est assurément annonciatrice d'un effort accru de la communauté internationale pour restaurer la paix et la sécurité en Afrique. Mais que l'on prenne garde à ce que cet espoir ne se dissipe et que ne se renforce, ainsi, le sentiment bien ancré dans l'opinion africaine que notre continent fait l'objet d'un traitement discriminatoire par rapport aux autres régions du

monde. Ce qui a été possible au Kosovo doit l'être en Angola, au Congo, en Sierra Leone : la référence aux valeurs de démocratie et de droits de l'homme qui a servi de catalyseur à l'action de grande envergure au Kosovo vaut aussi pour des populations africaines.

J'ai pleinement conscience des réticences qu'éprouvent les grandes puissances à s'engager dans des conflits complexes où les acteurs locaux, souvent difficiles à identifier, ont tendance à se lancer dans des surenchères aux conséquences humaines très graves. Certes, des préalables politiques, notamment sous la forme d'accords de cessez-le-feu, sont nécessaires au déploiement des forces de maintien de la paix, mais ils ne sont pas insurmontables dès lors que le Conseil de sécurité se donne tous les moyens que lui offre la Charte.

Le fait de redonner vie au principe des opérations de maintien de la paix, dotées d'éléments de dissuasion crédibles et de ressources crédibles, ne doit pas nous dispenser de revoir ou plutôt de préciser le Chapitre VIII relatif à la coopération entre l'ONU et les organisations régionales. Trop d'incertitudes subsistent sur l'étendue et les modalités de cette coopération, et sur le rôle dévolu au Conseil de Sécurité en la matière.

La crise du Kosovo et l'intervention militaire menée sous l'égide de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord n'ont fait qu'accroître les doutes et les interrogations sur cette question. S'il faut privilégier l'approche régionale de la sécurité collective, celle-ci ne doit en aucun cas servir de prétexte à un désengagement du Conseil de sécurité. En réitérant la validité des principes de la Charte, à l'aube du nouveau millénaire, nous nous engageons à instaurer de meilleures conditions de vie pour les générations futures, y compris pour tous les enfants de l'Afrique.

L'Afrique pèse, certes, peu dans les statistiques de l'économie mondiale, mais elle recèle des potentialités dont dépend en grande partie l'avenir de l'humanité. Elle doit pleinement participer aux efforts visant à construire une nouvelle architecture financière mondiale. Il est aussi important qu'à la veille de grandes négociations commerciales engagées sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, les intérêts des pays en développement ne soient pas sacrifiés sur l'autel de la mondialisation.

Je voudrais saluer les efforts du Secrétariat pour renforcer les moyens mis au service du développement et harmoniser les actions des différentes institutions des Nations Unies. C'est sous ce dernier aspect qu'a été créé le groupe pour le développement, réunissant les différents

organes opérationnels, et parmi eux le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds des Nations Unies pour la population. Il en a découlé une plus grande rationalisation des activités, une gestion plus cohérente de l'aide, mais aussi une simplification plus grande des procédures de financement des projets. Ce sont là des progrès dont nous ne pouvons que nous féliciter en rendant un hommage appuyé à la coordination de cette aide, assurée par le PNUD, et plus particulièrement par ses représentants résidents.

Mais cette satisfaction ne saurait exclure les appréhensions que nourrit la baisse continue — voire vertigineuse, si l'on se réfère aux chiffres des 10 dernières années — de l'aide publique au développement. Celle-ci se situe aujourd'hui en moyenne en deçà de 0,20 % du produit national brut.

Nous nous réjouissons des initiatives prises en juin dernier, à Cologne, par le sommet du Groupe des Huit. Elles témoignent du souci d'accroître l'aide aux pays en développement, notamment par un allègement significatif du fardeau de la dette. L'annulation d'une partie de la dette des pays en développement, avec en arrière plan la possibilité pour ces derniers de relancer leurs politiques d'investissement, devrait permettre d'harmoniser et de coordonner les interventions des grandes institutions financières internationales. Le cadre multilatéral aurait également l'avantage d'éviter le face-à-face entre un pays et ses fournisseurs d'aide, dont l'expérience nous a appris qu'il était souvent source de malentendus préjudiciables au bon fonctionnement des économies nationales. Mais les décisions prises par les pays les plus riches en matière de réduction de la dette sont susceptibles de créer des disparités entre les pays concernés selon qu'ils appartiennent à telle ou telle catégorie, dont la définition reposerait sur des critères de type «économiste» qui, par définition, sont très rigides.

Cette question de la dette préoccupe vivement les pays africains qui lors du quatrième Sommet extraordinaire de l'OUA, à Syrte, ont mandaté le Président en exercice de l'OUA, M. Abdelaziz Bouteflika de l'Algérie, et le Président Thabo Mbeki de l'Afrique du Sud, de négocier avec les créanciers en vue d'aboutir à une annulation totale de cette dette africaine. Et nous espérons effectivement que cette mission qui a été confiée à ces chefs d'État pourra aboutir prochainement d'une façon positive.

À l'aube du nouveau millénaire, il est urgent de définir une stratégie globale d'aide au développement et d'en garantir le financement. Nous appuyons donc la tenue d'une

conférence mondiale consacrée au financement du développement, qui devra fixer des objectifs précis à atteindre et privilégier le soutien à des projets éducatifs et sociaux sans pour autant que soient négligés les secteurs industriels et agricoles. Aussi, je voudrais lancer un appel solennel à tous les pays donateurs pour inverser la tendance actuelle et augmenter leur contribution au système des Nations Unies en général et au Programme des Nations Unies pour le développement en particulier pour leur permettre de continuer leur action en faveur de nos pays. À ces pays, je demande de ne pas fonder leur action sur des intérêts économiques à court terme mais sur la solidarité.

En réitérant la validité des principes de la Charte, à l'aube du nouveau millénaire, nous nous engageons à redonner la dignité à chaque être humain, car rien de durable ne peut être construit en dehors de l'homme.

Je voudrais ici exprimer la satisfaction du Gouvernement ivoirien pour l'action entreprise par l'Organisation des Nations Unies et par ses deux Programmes spécialisés (le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues) dans nos pays. La lutte contre les pandémies, notamment le VIH/sida, et les maladies endémiques, ainsi que la lutte contre les stupéfiants et la drogue visent à mettre fin à ces deux fléaux qui menacent directement l'individu dans sa chair et perturbent la stabilité de la société. Lors de la Conférence internationale sur le VIH/sida et les maladies sexuellement transmissibles, qui s'est déroulée à Abidjan du 7 au 11 décembre 1997, la Côte d'Ivoire et la France ont proposé la création d'un fonds de solidarité afin de mobiliser la communauté internationale. L'idée a été reprise, sur proposition de la Côte d'Ivoire, par l'OUA en juin dernier à Ouagadougou.

Les actions engagées par le Gouvernement du Président Henri Konan Bédié, notamment pour la protection et l'aménagement des forêts, l'aménagement et la gestion du littoral, l'assainissement des plans d'eau et l'adoption d'un code de l'eau relèvent du souci de préserver aussi bien la santé humaine que de protéger l'environnement.

Depuis plusieurs années, et dans un contexte de croissance économique plus soutenue, la plupart des États africains ont opté pour le pluralisme politique, la consolidation de l'État de droit. C'est là le pendant de l'assainissement de la gestion économique et financière et de la conformité avec les critères de bonne gouvernance reconnus sur le plan international. Beaucoup reste encore à faire, et les situations demeurent contrastées d'une région à l'autre, voire d'un pays à l'autre. Mais les progrès déjà accomplis méritent

qu'ils soient pris en compte lors des grandes négociations internationales, et surtout que l'on ne perde jamais de vue que la violence se nourrit de la pauvreté. Tout ce qui peut contribuer à éradiquer cette dernière est source d'espoir pour des millions d'hommes et de femmes.

Une Afrique en paix et engagée sur le chemin du développement constitue le meilleur gage d'un monde meilleur. Cette Afrique doit être unie et libérée des armes — des petites armes — du trafic et des convoitises. Elle doit être unie.

À Alger, lors du sommet de l'OUA, les chefs d'État et de gouvernement ont proclamé leur foi dans l'intégration du continent, incarnée par d'autres instruments tels que d'abord le Plan d'action de Lagos, puis l'Acte final et enfin le Traité d'Abuja qui a créé la Communauté économique africaine.

À présent, l'Afrique a réalisé que le temps joue contre elle, face à l'accélération d'une mondialisation dont les effets ne paraissent pas toujours en sa faveur. À la lumière de cette constatation, la quatrième session extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine qui s'est réunie le 9 septembre 1999 à Syrte (Libye) vient de décider de la création d'une union africaine, d'un parlement panafricain en l'an 2000 et l'adoption des textes constitutifs de l'union en l'an 2001, au cours d'une session extraordinaire, prévue à Syrte. L'Afrique ne pourra exister que si l'union africaine devient elle-même une vraie puissance.

Fidèle à cet engagement, la Côte d'Ivoire s'est lancée dans des actions de renforcement des mécanismes d'intégration visant à l'échelle sous-régionale à plus d'intégration. C'est vrai aussi bien au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine que de la Communauté économiques des États de l'Afrique de l'ouest. Dans le cadre de l'Union économique et monétaire ouest africaine, ont déjà été mises en places des politiques d'harmonisation de la fiscalité et des statistiques de prix, une bourse régionale des valeurs immobilières.

Toutes ces actions de la Côte d'Ivoire animées par le Président Henri Konan Bédié n'ont pour finalité que de contribuer à la paix intérieure, à la paix en Afrique et à la paix de l'Afrique avec le reste du monde. Elles visent au renforcement d'une plus grande solidarité et à la recherche d'un monde plus juste avec le progrès pour tous et le bonheur pour chacun.

Le sommet du millénaire donnera aux dirigeants du monde l'opportunité de réitérer leurs engagements aux principes fondamentaux de la Charte unique, la Charte des Nations Unies qui nous invitent à «unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales» et à «recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social pour tous les peuples». Car les principes proclamés dans la Charte, la dignité, la valeur des personnes humaines, l'égalité des hommes, des femmes, l'égalité des nations, ces principes sont immuables. Ils ne peuvent être changés. Ils sont absolus. C'est à nous d'agir et nous devons agir. Car l'action est l'essence même de la politique.

Oeuvrons donc tous ensemble en vue de traduire dans la réalité ces objectifs nobles visant à un avenir meilleur pour tous.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire d'État aux affaires étrangères et au Commonwealth du Royaume-Uni, M. Robin Cook.

**M. Cook** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Cela fait exactement un demi-siècle que le premier ministre britannique d'alors, M. Clement Attlee présentait la Charte des Nations Unies au Parlement. Il déclare devant notre Parlement :

«Nous ne recherchons pas simplement de bonnes relations entre les nations, mais aussi entre les êtres humains au sein de chaque nation».

Le concept qu'il a vu exprimer dans la Charte des Nations Unies était un concept révolutionnaire. Cette responsabilité pour la sécurité, la liberté des peuples ne relève pas uniquement de chaque État pris séparément, mais de toutes les nations agissant en tant qu'organe unique.

Au cours des 50 dernières années, l'Organisation des Nations Unies a beaucoup fait pour s'acquitter de cette responsabilité. L'ONU et ses institutions spécialisées ont mis en oeuvre dans le monde entier des programmes qui ont permis de libérer le potentiel de chaque être humain dans chaque continent. Notre assistance a permis de doubler le taux d'alphabétisation féminin dans les pays en développement. Nous avons contribué à l'immunisation de 80 % des enfants du monde contre quelques-unes des maladies les plus mortelles. Nous avons fait de la Déclaration universelle des droits de l'homme l'étalon auquel mesurer la liberté individuelle. Et cette Assemblée générale a joué un rôle de premier plan s'agissant d'insister sur les libertés démocrati-

ques, sans considération de race, et d'imposer la fin de l'apartheid. Aujourd'hui, l'Organisation des Nations Unies assure abri et protection à des réfugiés dans n'importe quel coin du monde.

Au moment où nous nous réunissons cette semaine, les agences de l'Organisation des Nations Unies fournissent logis, vivres, santé, bien-être et éducation à 19 millions de réfugiés — plus que la population de la plupart des pays membres. Nous devrions nous enorgueillir de ces réalisations, car cela nous aidera à avoir confiance en nos capacités à faire face aux défis qui nous restent à relever.

Mais nous devons aussi être francs et reconnaître les points où nous avons échoué. Nous n'avons pas réussi à apporter la paix à de nombreux peuples du monde. Nous n'avons pas réalisé la vision des fondateurs de l'Organisation, qui était que les nations et les peuples établis à l'intérieur de ces nations vivent en paix les uns avec les autres. Nous avons évité la guerre mondiale. Mais nous n'avons pas évité un monde où la guerre tient trop de place.

C'est pourquoi je veux appuyer l'excellente allocution d'ouverture prononcée par notre Secrétaire général, en mettant aussi l'accent sur ce que nous devons faire si nous voulons faire en sorte qu'après avoir été impuissants à mettre fin à la guerre, nous réussissons à prévenir les conflits. Les terribles scènes dont nous avons été témoins durant l'année écoulée au Kosovo, en Sierra Leone, au Timor oriental et dans trop d'autres régions du monde démontrent l'urgente nécessité d'améliorer notre capacité de prévenir les conflits, mais aussi de les arrêter dès qu'ils éclatent.

Je propose cinq domaines prioritaires d'intervention. Tout d'abord, nous devons nous attaquer aux causes premières des conflits, à commencer par la pauvreté qui l'engendre. La guerre devient de plus en plus le fardeau du pauvre. Dans le monde moderne, les nations riches ne connaissent plus le cauchemar de la guerre sur leur territoire. La base la plus saine pour l'instauration de la paix, c'est la prospérité, et le meilleur moyen d'éviter un conflit, c'est la promotion du développement durable. La proche Assemblée du millénaire doit voir se traduire dans la réalité notre engagement de réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et de réduire le nombre de pays qui croulent sous le poids de la dette.

En deuxième lieu, nous devons promouvoir les droits de l'homme et la bonne gouvernance. Le développement d'un pays sera beaucoup plus rapide si les peuples ont le droit de développer leurs pleines potentialités. C'est dans les

pays où les gouvernements dirigent sans le consentement de leurs peuples qu'un conflit a le plus de chances de survenir.

En troisième lieu, nous devons réduire sensiblement les ventes d'armes qui ne font qu'attiser les conflits. Pendant des décennies, l'Organisation des Nations Unies a mis l'accent à juste raison sur l'arrêt de la prolifération des armes de destruction massive. Mais en vérité, durant ces mêmes décennies, les armes qui ont tué le plus grand nombre de personnes ont été les armes de petit calibre les plus communes. Durant le débat du vendredi au Conseil de sécurité, nous aurons l'occasion de prendre des mesures de prévention pour mettre un frein au commerce illicite des armes de petit calibre, de promouvoir des moratoires régionaux sur ces armes et de réserver le droit d'avoir des arsenaux militaires aux organismes des gouvernements légitimes.

Quatrièmement, nous devons mettre un terme au négoce illicite de diamants et d'autres matières premières précieuses pour se procurer des armes, et trop souvent des mercenaires, qui prolongent certains conflits. Les marchés de ces matières premières, particulièrement les diamants, sont de petite taille et situés dans quelques centres seulement. Nous devons coopérer avec ceux qui gèrent ces marchés afin d'arrêter la fourniture des devises à ceux qui encouragent les conflits.

Enfin, j'appuie fermement l'opinion exprimée par le Secrétaire général, qui a demandé que l'on prenne des actions vigoureuses pour s'opposer à la culture de l'impunité. Ceux qui violent le droit humanitaire international, du Kosovo au Timor oriental, doivent savoir qu'ils seront tenus de répondre de leurs actes devant la communauté internationale.

Les tribunaux pénaux internationaux ont montré ce qui peut être fait. Nous devons poursuivre sur cette lancée pour mettre sur pied une Cour pénale internationale et faire en sorte qu'elle soit opérationnelle dans les plus brefs délais.

Mais nous ne parviendrons pas toujours à prévenir un conflit. C'est pourquoi il est nécessaire que nous soyons mieux équipés pour rétablir la paix lorsqu'une guerre éclate. Comme le Premier Ministre de mon pays, Tony Blair, l'a dit à Chicago cette année même, mettre au point les conditions d'une intervention et définir les circonstances dans lesquelles il y a lieu d'intervenir dans le monde actuel, voilà quel est aujourd'hui le problème le plus pressant dans le domaine de la politique étrangère. Son discours a bien montré que la Grande-Bretagne est soucieuse de jouer pleinement son rôle dans ce débat. Nous partons du principe que notre intérêt commun qui consiste à protéger le monde

d'un conflit majeur dépasse nos intérêts individuels en tant que nations.

La mondialisation est le terme long et plutôt laid que l'on utilise pour décrire comment, dans le monde actuel, nous sommes plutôt interdépendants qu'indépendants. Nous sommes liés les uns aux autres à cause de l'augmentation des échanges commerciaux et des investissements, des voyages et des communications. Ce qui se passe dans un pays peut avoir une incidence directe sur la prospérité et la sécurité, voire le climat, de pays qui se trouvent à l'autre bout du monde.

Et nous sommes aussi liés les uns aux autres par les conséquences des conflits. En Grande-Bretagne, 90 % de l'héroïne vendue dans les rues de nos grandes villes est cultivée en Afghanistan sous le couvert du conflit qui dure depuis plusieurs générations dans ce pays.

En Afrique centrale, les déplacements de la population provoqués par le génocide massif au Rwanda ont déstabilisé la région, entraînant une demi-douzaine de pays dans les conflits qui en ont résulté. Il y a dans les pays européens plusieurs centaines de milliers d'habitants de l'ex-Yougoslavie, qui ont fui pour se protéger des conflits qui se répètent dans leur pays. Peu de pays peuvent rester isolés dans le monde moderne et, de la même manière, peu de conflits majeurs restent limités au plan interne sans avoir d'impact sur le reste du monde.

Pour pouvoir réagir de manière appropriée lorsqu'un conflit éclate, l'ONU doit développer trois atouts : la crédibilité, le consensus et la capacité.

Si l'on veut que l'ONU ait la crédibilité nécessaire pour faire pression sur des parties à un conflit afin qu'elles acceptent une solution, l'Organisation doit être plus représentative du monde moderne. Une légère augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité serait le modeste prix à payer pour accroître considérablement sa crédibilité, grâce à un ensemble plus représentatif de membres permanents.

Mais une plus grande crédibilité n'aurait aucun sens s'il n'existe pas de consensus sur les circonstances qui nous autorisent à invoquer l'autorité de l'ONU. L'intervention doit toujours être une solution de dernier recours. Nous convenons tous que la responsabilité principale dans le règlement d'un conflit interne incombe à l'État dans lequel il s'est déclenché. Il n'en reste pas moins que nous avons la responsabilité commune d'agir lorsque nous sommes confrontés à un génocide, à des déplacements massifs de

population ou à des violations graves du droit humanitaire. Savoir que ces atrocités sont perpétrées sans y réagir nous en rend tous complices. Et rester passifs face à de tels événements accroît le risque de les voir se reproduire.

La crédibilité, néanmoins, exige aussi de manifester non seulement un consensus, mais également une capacité d'agir. Nous entendons souvent dire que l'ONU devrait faire quelque chose. Soyons francs, l'ONU n'est rien d'autre que la somme de ses États Membres. L'Organisation ne peut rien faire à moins que nous, les États Membres, soyons disposés à lui en fournir les moyens.

Nous devons veiller à ce que l'ONU dispose d'une base financière saine; ce qui implique que nous devons tous verser nos contributions intégralement et ponctuellement. Mais il importe en outre de s'assurer que quand des forces de maintien de la paix sont nécessaires, elles sont mises à la disposition de l'ONU. La Grande-Bretagne a signé un accord de réserve pour désigner les forces qu'elle est prête à fournir en principe pour une action urgente de maintien de la paix. De tels accords donnent à l'ONU la possibilité de planifier des interventions d'urgence en sachant avec plus de certitude qu'elle peut rapidement déployer sur le terrain les compétences et l'équipement nécessaires. Une vingtaine d'autres États Membres ont signé des accords analogues. Plus les États seront nombreux à le faire, plus grande sera la capacité de l'ONU de négocier les conditions d'un déploiement de forces de maintien de la paix.

Mais, au Kosovo, nous avons découvert qu'il était moins difficile de constituer une force armée pour mettre fin à la violence militaire que de mettre en place une force de police de l'ONU pour maintenir l'ordre public. En conséquence, je peux donc aujourd'hui annoncer que la Grande-Bretagne va donner suite à son accord avec l'ONU relatif à des forces en attente en signant un accord analogue, qui augmente les effectifs du personnel de police que la Grande-Bretagne met à la disposition des opérations de l'ONU et qui inclut aussi l'engagement de maintenir une unité de réaction rapide prête à être déployée dans les délais les plus brefs lorsque cela est nécessaire d'urgence. Nous allons également organiser en Grande-Bretagne, sous l'égide de l'ONU, un cours de formation destiné à des membres de forces de police du monde entier afin qu'ils puissent jouer leur rôle dans nos missions conjointes.

Je suis conscient que le programme que je viens d'exposer est ambitieux. Mais, en toute humilité, je dois dire qu'il est moins ambitieux que le programme visionnaire conçu par les fondateurs de l'ONU voici un demi-siècle. Comme notre Secrétaire général l'a dit cette année même,

à moins que nous puissions nous unir dans le but de faire face aux violations massives des droits de l'homme et aux crimes contre l'humanité, nous risquons de trahir les idéaux mêmes de nos fondateurs.

Dans le monde moderne où nous vivons, le monde des communications par satellite, nous sommes immédiatement informés lorsque de telles violations se produisent. Nous avons la mobilité et les ressources nécessaires pour déplacer nos moyens rapidement dans une urgence. La technologie moderne a fait de chacun d'entre nous le voisin de l'autre. Il faut maintenant que cette technologie s'accompagne d'une doctrine internationale qui reflète le monde moderne et qui soit fondée sur un principe clair, à savoir que la seule guerre que nous acceptons de livrer est une guerre dans laquelle nos pays s'unissent pour lutter contre un conflit.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, S. E. M. Jadranko Prlić.

**M. Prlić** (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter S. E. M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la Namibie, de son accession à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Nous sommes assurés que grâce à ses talents, ses compétences et son expérience des affaires internationales, cette session sera dirigée avec sagesse.

Nous remercions également le Président sortant, S. E. M. Didier Opertti.

Depuis le début de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, mon pays, la Bosnie-Herzégovine, a accompli des progrès remarquables dans la mise en oeuvre des Accords de paix de Dayton/Paris, je dirais même des progrès encourageants. Ces progrès sont visibles dans le renforcement de la paix, l'amélioration de l'efficacité et la stabilisation non seulement des institutions communes mais aussi des institutions de chacune des deux Entités, ainsi que des autorités locales. Ces progrès sont également manifestes au niveau de la promotion et de l'affirmation des valeurs démocratiques, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et même dans le retour des personnes déplacées et des réfugiés.

Ces progrès ont aussi été constatés dans de nombreux rapports de représentants et d'institutions internationaux autorisés, dont le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Haut Représentant et les participants du Sommet du Pacte

de stabilité. Tous ont confirmé que nous avançons dans la bonne direction.

Loin de moi l'idée de qualifier de spectaculaires les progrès réalisés et de dire qu'ils combent de joie les parties internationales actives en Bosnie-Herzégovine, non plus que nous-mêmes, citoyens du pays. Il n'empêche qu'en dépit de toutes les critiques et de tous les problèmes, les progrès sont là, et cela seul vaut la peine d'être noté, ne serait-ce que parce que c'est la preuve que la Bosnie-Herzégovine commence lentement mais sûrement à sortir de la stagnation politique, humanitaire, économique, bref d'une stagnation multiforme. Cela prouve aussi que la Bosnie-Herzégovine est en train de dépasser le climat interne de profonde méfiance et de doute et toutes les réserves qui depuis longtemps existaient entre les deux Entités et les différents peuples qui la composent, et entre leurs dirigeants politiques et leurs représentants dans les institutions communes. Cela illustre également l'état d'esprit et le sentiment général de nos concitoyens. Je crois qu'on ne pêcherait pas par excès d'optimisme en disant que ces résultats et cette évolution positifs sont la preuve d'un potentiel plus important et de la volonté croissante de sortir des difficultés et de l'état dépressif dans lesquels la Bosnie-Herzégovine était enfermée depuis près de 10 ans.

Bien sûr, il reste encore de nombreuses questions à régler quant à la mise en oeuvre de l'Accord de paix et des conclusions du Conseil de mise en oeuvre de la paix, qui figurent dans les documents de Bonn et de Madrid, bien qu'il soit indéniable, malheureusement, que les résultats obtenus sont inégaux dans les deux Entités.

Toutefois, les institutions communes de la Bosnie-Herzégovine ont travaillé cette année avec plus d'efficacité, d'intensité et de coordination. En outre, 272 000 personnes déplacées et 343 000 réfugiés sont retournés dans les deux Entités. Toutefois, le retour de ces personnes — notamment le retour de ce que l'on appelle les minorités — reste l'une des questions humanitaires, économiques et politiques les plus difficiles et les plus douloureuses qui soient. À différents niveaux, en effet, ce retour est encore ralenti, manipulé, bloqué et exploité sur le plan politique. Toutefois, nous n'acceptons pas cette situation. Le retour des minorités reste inscrit à notre ordre du jour; il constitue d'ailleurs de plus en plus un indicateur de succès, qui démontre la capacité de nombreux dirigeants politiques, du niveau local au niveau de l'État, et la manière dont ils exercent leurs responsabilités. Le grand public — c'est-à-dire les électeurs — suit et évalue ce processus au quotidien. Le retour des réfugiés dans des conditions fixées par nous sert de

baromètre de la réconciliation, du respect des droits de l'homme et de la stabilité en général.

La réforme du système judiciaire a également été entamée. Elle a pour but d'assurer la professionnalisation, la modernisation et l'indépendance complète des juges et des procureurs, conformément aux normes des sociétés démocratiques de l'Europe contemporaine et du monde. La reconstitution du Ministère de l'intérieur est également en cours, ainsi que la modernisation, la formation professionnelle et l'instruction de la police locale. Le recrutement de policiers, hommes et femmes, reflète la structure démographique de la population. Enfin, on a également enregistré des progrès au niveau de la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, bien que cette coopération ne soit pas encore totale dans l'ensemble de la région.

Avec l'année scolaire qui commence, les enfants des écoles de Bosnie-Herzégovine suivront de nouveaux programmes adaptés au temps présent et qui tiennent compte de notre avenir commun. Les programmes scolaires excluront dorénavant des contenus qui, selon les commissions multinationales communes et les représentants internationaux, pourraient représenter une menace et un danger pour la confiance mutuelle et l'entente encore fragiles des jeunes générations.

Des résultats notables ont été obtenus grâce à un programme de reconstruction économique et infrastructurelle. Mais le relèvement des industries n'a permis de ramener la production qu'au tiers du niveau d'avant guerre. Nous avons encore un taux de chômage élevé et une forte proportion de la population est encore assistée. C'est pourquoi la Bosnie-Herzégovine aura besoin plus longtemps d'une aide internationale. Toutefois, celle-ci devrait constituer un investissement non seulement dans notre avenir, mais aussi dans celui de tous.

Des activités de réglementation du domaine sensible mais vital de l'information publique sont en cours dans les deux Entités. Toute une série de règlements relatifs à l'organisation et au fonctionnement de la télédiffusion et de la radiodiffusion sont en cours d'élaboration. Des mesures d'importance ont été entreprises dans le domaine de la réforme économique. En outre, la réglementation douanière est entrée en vigueur, la réforme du système bancaire et des transactions financières a été engagée, et les premiers résultats ont été obtenus dans la privatisation des petites entreprises. Les préparatifs de la privatisation des grandes entreprises publiques et des conglomérats industriels hérités de l'ère socialiste sont engagés.

La Bosnie-Herzégovine accélère ses activités dans ce domaine et dans de nombreux autres, ce qui traduit sa ferme volonté de construire la démocratie et la société civile, une économie de marché et de veiller à l'essor des droits de l'homme et, ce faisant, de répondre aux conditions d'admission au Conseil de l'Europe et de se rapprocher de l'Union européenne et des institutions transatlantiques. La Bosnie-Herzégovine a intensifié sa coopération avec l'Union européenne et les groupements de l'Atlantique Nord, profitant par là des diverses formes de soutien et d'assistance que ces institutions nous ont apportées. À cet égard, la Bosnie-Herzégovine a trouvé particulièrement encourageante l'adoption, l'an dernier, de la Déclaration de l'Union européenne relative aux relations spéciales avec la Bosnie-Herzégovine. L'Équipe spéciale consultative de l'Union européenne et de la Bosnie-Herzégovine mise en place en vertu de ce document a intensifié ses activités pour nous aider à surmonter un certain nombre de problèmes techniques, juridiques et organisationnels dans les rapports entre notre pays et l'Union européenne. Cela a renforcé le fonctionnement de l'État et des institutions des Entités et nous permet de coopérer de manière plus fructueuse avec l'Union européenne.

Nous devons remercier de ces résultats et de nombreux autres que je ne citerai pas ici, faute de temps, la communauté internationale qui nous a aidés tant directement qu'indirectement. Nous sommes tout particulièrement reconnaissants au Haut Représentant, qui a usé de son droit d'imposer des solutions lorsqu'en Bosnie-Herzégovine nous étions incapables de conclure un accord par la voie démocratique normale. Tout cela devrait nous avertir du caractère encore indispensable de la présence et du rôle de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine, qui continuent de garantir que les conditions de vie se normaliseront progressivement. Je pense que l'une des preuves les plus convaincantes des progrès auxquels nous assistons en Bosnie-Herzégovine a été l'organisation et la tenue sur son territoire les 29 et 30 juillet derniers à Sarajevo du Sommet du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. L'Assemblée se souviendra que Sarajevo a accueilli, à cette occasion, les dirigeants des États membres de l'Union européenne, de la Fédération de Russie, du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Japon, des pays d'Europe centrale et orientale, des principales institutions multilatérales telles que l'ONU et, bien sûr, des pays de l'Europe du Sud-Est — qui sont les membres du Pacte de stabilité.

Lors de cet événement historique, les institutions communes de la Bosnie-Herzégovine, les organes et organisations des deux Entités et de nombreuses personnalités de toute nationalité ont non seulement donné une nouvelle

preuve de leurs compétences et capacités, mais aussi réaffirmé leur conviction qu'il était possible de mener une collaboration propice à leurs intérêts communs et respectifs et leur intention de le faire. Je suis profondément convaincu que les nombreux témoignages de reconnaissance et félicitations qui nous ont été adressés à cette occasion par les nombreux et éminents chefs d'État européens et non européens réunis à Sarajevo, étaient plus qu'une simple expression de courtoisie diplomatique.

À titre de contribution unique aux objectifs du Pacte de stabilité, la Bosnie-Herzégovine et la Croatie ont signé l'accord frontalier, retirant ainsi cette question délicate de nos programmes de travail respectifs. Nous sommes convaincus que le Pacte de stabilité et la déclaration adoptée à Sarajevo ont ouvert de nouvelles perspectives pour la Bosnie-Herzégovine ainsi que pour les autres pays de la région. Ils ont conduit à une solution stable et définitive d'une série de catastrophes d'ampleur biblique et au redressement rapide de peuples et de pays qui ont payé un tribut extrêmement lourd à cause de l'ignorance, de l'aventurisme militaire et des violations flagrantes des normes qui régissent les relations internationales et le droit humanitaire international.

Les garanties du succès des objectifs du Pacte de stabilité — la paix, la prospérité et la sécurité dans notre région — dépendent en fait de la détermination et de la préparation de l'Union européenne, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, du Conseil de l'Europe, de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, aussi bien que des initiatives d'autres organisations internationales, d'institutions et d'initiatives régionales. Les résultats apparaissent garantis du fait que l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique ont décidé de donner au Pacte de stabilité une place prioritaire dans leur nouveau programme transatlantique, et que l'Union européenne et la Fédération de Russie ont fait de cet accord une priorité de leur dialogue politique.

C'est en ayant tout cela présent à l'esprit que nous sommes prêts, en Bosnie-Herzégovine, à accepter intégralement le Pacte de stabilité, à le prendre pour point de départ et à accomplir nos objectifs, à travers des contributions concrètes à son succès à travers nos propres initiatives et à des activités créatrices et en instituant une coopération régionale dans le cadre d'accords bilatéraux et multilatéraux.

Dans ce contexte, je voudrais, du haut de cette tribune, non seulement réaffirmer le rôle indispensable de l'Organisation dans la mise en oeuvre de l'Accord de Dayton/Paris et du Pacte de stabilité, mais aussi exprimer de nouveau ma

gratitude à tous les efforts, contributions et nombreux sacrifices consentis pour la Bosnie-Herzégovine. Ces 10 dernières années nous ont permis de constater les capacités et l'efficacité des organisations internationales et, particulièrement, de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons remarqué aussi en même temps par malheur, des faiblesses et des imperfections qui mettent en danger le rôle de l'Organisation, qui tiendra une place indispensable et irremplaçable au XXIe siècle.

Je suis sûr que personne parmi nous ne doute un moment que l'ONU ne soit prête à poursuivre sa noble mission, qui est de renforcer et de consolider ses objectifs et idéaux lors du prochain siècle, et capable d'y parvenir. Même si l'Organisation des Nations Unies n'a pas atteint tous ses objectifs, elle a été en mesure de maintenir la paix dans le monde et de rendre possible le développement durable, d'atténuer à beaucoup d'injustices dans le monde entier et d'avoir une vision claire de sa propre réforme.

L'Organisation des Nations Unies a commencé à se réformer il y a plusieurs années, mais elle n'a pas encore achevé cette tâche. Il lui faut poursuivre avec détermination dans cette voie. Je suis d'avis que si l'Organisation des Nations Unies avait le courage de changer le monde, elle le pourrait et devrait aussi trouver la volonté de se réformer plus rapidement pour s'adapter en vue de faire face aux défis du prochain siècle. Le sommet du millénaire, en l'an 2000, pourrait constituer une occasion pour les chefs d'État et de gouvernement des États Membres d'adopter une grande partie de ces réformes.

La Bosnie-Herzégovine a fait jusqu'ici l'objet d'examins au sein de nombreuses organisations et instances internationales. Le temps et le contexte qui dictaient une telle position tirent heureusement à leur fin. Nous avons compris la nécessité de jouer un rôle beaucoup plus actif, plus créatif et plus responsable dans les relations internationales. C'est pourquoi nous observons avec un oeil plus critique les devoirs qui nous incombent en tant que membre de plein droit de la famille des nations, mais que nous n'avons pas encore pleinement assumés. Une telle orientation s'explique surtout par le fait que nous avons acquis plus de confiance en nous-mêmes, ainsi qu'envers nos amis et partenaires au sein de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations et forums internationaux. J'en veux pour preuve la décision prise par la Bosnie-Herzégovine de réduire de 15 % ses dépenses militaires, dans l'espoir que cet exemple serait suivi par d'autres nations.

Que l'Assemblée me permette de conclure en citant un brillant diplomate qui a dit une fois, «Les êtres humains

et les États n'agissent sagement que lorsqu'ils ont épuisé toutes les autres possibilités».

*La séance est levée à 19 h 25.*